

Des fêtes pour célébrer la BD féministe

Après l'annulation du festival d'Angoulême, les autrices du Girlxcott mettent en place un réseau de Fêtes interconnectées de la bande dessinée en France et en Belgique. P. 16

MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 | N° 24341 | 2,90 € | www.humanite.fr

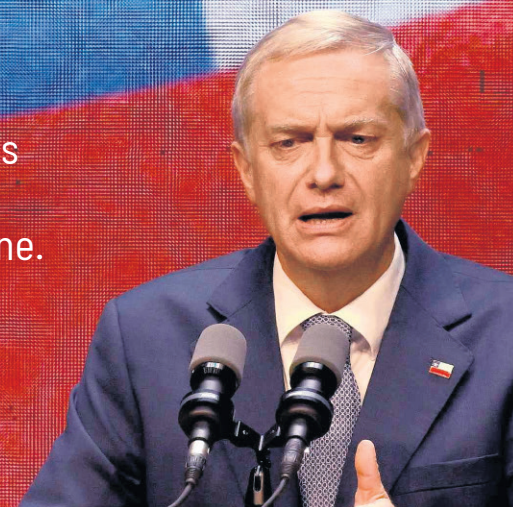
l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

CHILI

LA GRANDE AMNÉSIE

Nostalgique du dictateur Pinochet, José Antonio Kast a largement remporté la présidentielle. Le retour de l'extrême droite à la Moneda réveille les traumatismes mémoriels et soulève les inquiétudes des démocrates. Cette élection renforce la vague brune en Amérique latine. Une aubaine pour Washington. P. 2



BELGIQUE 3 € - MARTINIQUE, RÉUNION, GUADELOUPE 3,20 € - MAROC 36 MAD

M 00110 - 1216 - F. 2,90 €





ÉDITORIAL

PAR ROSA
MOUSSAOUI

Fantômes

Un cauchemar hante l'Amérique latine : celui des dictatures parrainées par la CIA. Avec la victoire du candidat d'extrême droite José Antonio Kast au Chili, c'est l'ombre de Pinochet qui regagne le palais de la Moneda. Ce fils d'un officier de la Wehrmacht inscrit au parti nazi est l'héritier revendiqué d'un ordre né dans la violence du coup d'État de 1973, consolidé par la dictature et jamais réellement démantelé par la transition démocratique. Pour défaire la candidate de gauche Jeannette Jara, portée par une large coalition, il s'est employé à exciter toutes les phobies. Il a déchaîné la haine des immigrés, la peur du communisme, les pires affects masculinistes.

En guerre contre les libertés individuelles, les droits des femmes et ceux des peuples autochtones, ce multimillionnaire a su tirer parti de la démobilisation de classes populaires gagnées par un sentiment d'abandon et du ralliement d'un électorat de droite qui n'a jamais soldé les comptes de la dictature militaire. La révolution socialiste de Salvador Allende entendait élargir la démocratie à l'économie. Au prix de la torture, des opposants parqués dans les stades, des disparitions forcées, des barrios massacrés, des corps jetés dans le fleuve Mapocho, le Chili fut le laboratoire

L'extrême droite ne surgit jamais du néant, elle germe et s'épanouit dans les failles de la démocratie.

du néolibéralisme, où les Chicago boys de Milton Friedman expérimentèrent, sous l'égide des généraux, le marché dérégulé et la dictature de l'argent, répliqués dans le monde entier.

Le basculement du Chili dans le gouffre du capitalisme autoritaire s'inscrit aujourd'hui dans une géographie globale. De Washington à Rome et à Tel-Aviv, de Buenos Aires à Santiago, le néofascisme s'avance sous des visages nationaux, mais avec une langue commune : peur, identité, rappel à l'ordre. Et un but partagé : la conservation à tout prix d'un ordre économique injuste et inégalitaire. Il détourne les colères populaires et promet la force là où la politique a déserté. L'extrême droite ne surgit jamais du néant, elle germe et s'épanouit dans les failles de la démocratie. Une bataille, encore, est perdue. Le combat continue. Contre ceux qui veulent écrire l'avenir avec l'encre du passé, par-delà le verdict des urnes, il se joue dans la mémoire, la résistance sociale, la fidélité aux luttes. ■

Au Chili, les raisons du retour de l'extrême droite

AMÉRIQUE LATINE José Antonio Kast, candidat nostalgique de l'ère Pinochet, a remporté haut la main la présidentielle en devançant largement la communiste Jeannette Jara. La vague brune qui sévit sur le continent pose des questions à l'ensemble de la gauche, chilienne, américaine et mondiale.

Les relents de l'histoire tournent parfois au remugle. Cinquante-deux ans après le coup d'État fasciste et la mort de Salvador Allende, trente-cinq ans après la fin de la dictature militaire d'Augusto Pinochet, son héritier revendiqué, José Antonio Kast, accède à la fonction présidentielle. Avec 58,2 % des voix contre 41,8 % pour la communiste Jeannette Jara, qui représentait la coalition rassemblant toute la gauche, la victoire de la droite et de son extrême est sans appel et vient confirmer les résultats du premier tour, le 16 novembre. Ce jour-là, les élections législatives – tenues en parallèle de la présidentielle – faisaient entrer au Parlement chilien 90 députés de droite sur 155 et 27 sénateurs sur 50. Cette droitisation de tout le champ politique ne concerne pas que le Chili, mais l'ensemble du continent américain. Et pose à la gauche des questions existentielles.

Famille, ordre, conservatisme national

« Si on s'était rencontrés, on aurait pris un petit thé à la Moneda », confiait José Antonio Kast au quotidien *la Tercera*, à propos de Pinochet. Le président élu a même assuré que, s'il était encore vivant, le dictateur aurait voté pour lui. C'est que son programme s'inscrit dans l'extrême droite ligne du régime putschiste : l'ordre, l'ordre,

encore l'ordre. Dominée outrageusement par l'immigration illégale et l'insécurité à la faveur d'un battage médiatique phénoménal, la campagne électorale a tracé un sillon au leader du Parti républicain du Chili. Il a ainsi promis de déployer massivement la police et l'armée aux frontières – qu'il compte fermer –, d'expulser près de 340 000 migrants jugés en situation irrégulière et de bâtir un mur de 5 mètres de haut, sur les bons conseils de la Maison-Blanche. Calqué sur un autre schéma infernal, celui-là promu par son ami Nayib Bukele au Salvador, l'ultraconservateur compte créer de multiples prisons pour lutter, prétendument, contre la criminalité. Côté économie, il reprend à son compte la rhétorique de la tronçonneuse de son autre ami d'extrême droite, l'Argentin Javier Milei : tailler dans les dépenses publiques à hauteur de 6 milliards de dollars, en ciblant notamment les fonctionnaires.

Ferme opposition à l'avortement, même en cas de viol, à la pilule contraceptive, au mariage des couples de même sexe ou encore à l'idéologie de genre... À la différence de ses précédentes candidatures, le fervent catholique et père de neuf enfants a cette fois-ci mis en sourdine sa vision rance de la société dans l'espoir de rallier à lui le vote des jeunes et des femmes. Le pari de gouverner par la haine d'une main de fer semble réussi. Un comble pour celui qui prétend défendre le camp du progrès. D'autant



DÉCRYPTAGE

Santiago (Chili), le 14 décembre. José Antonio Kast et son épouse, Maria Pia Adriasola.

qu'il va disposer pour ce faire d'une majorité à la Chambre basse – si on additionne l'ensemble de l'aile droite, tout comme au Sénat.

Pour la gauche chilienne, année zéro

Certes, Jeannette Jara n'a pas démerité, et a même réussi à augmenter son score entre les deux tours (41,8 contre 26,8 %). Mais la candidate issue du Parti communiste, désignée lors d'une primaire populaire et représentant une coalition rassemblant toute la gauche et même un peu au-delà avec les chrétiens-démocrates, est battue de presque 20 points.

Cette défaite intervient après quatre années de mandat de Gabriel Boric, élu en 2021 face à... José Antonio Kast. Et six ans après la grande révolte sociale de 2019, qui avait porté les espoirs de tout un peuple, et notamment le changement de la Constitution de 1980, de philosophie néolibérale et héritée de Pinochet. En 2022, le rejet par référendum du texte rédigé par la société civile a marqué un coup d'arrêt brutal à ces espoirs.

L'instauration du vote obligatoire, en vigueur pour la première fois lors de ce scrutin, est loin d'avoir profité à la gauche. Ce que Lautaro Carmona, le président du Parti

communiste chilien, résumait ainsi dans notre édition du 13 novembre : « Il est frappant de voir comment les majorités populaires peuvent soutenir des politiciens élitistes qui, en fin de compte, servent les intérêts du grand capital. »

Jeannette Jara a elle-même été ministre du Travail de 2022 à 2025, et ses réformes sociales (réduction du temps de travail, augmentation du salaire minimum et introduction d'une part de solidarité dans le système des retraites) n'ont pas entraîné d'adhésion populaire massive. Comme ailleurs, la gauche ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rôle des médias de masse, le désintérêt des électeurs et les thèmes certes instrumentalisés mais réels de l'insécurité et de la corruption.

Ce schéma s'est reproduit dans de nombreux pays et pose une question centrale à la gauche chilienne comme mondiale : quels messages et quelles politiques de rupture peuvent arrimer à nouveau ces « majorités populaires » aux idées de gauche ? C'est en substance celle qu'a posée lundi la secrétaire des Jeunesses communistes chiliennes, Catalina Lufin : « Que cette défaite soit brève n'est ni une prédiction ni un rêve, c'est un mandat pour travailler, pour nous surpasser à nouveau. »

Un virage à droite de l'Amérique latine ?

L'élection d'un président d'extrême droite au pays de Pinochet s'inscrit dans un mouvement plus large dans la partie méridionale du continent américain, où les droites extrémisées signent des victoires significatives. Depuis près de deux ans, Javier Milei a mis sa tronçonneuse sur le cou de l'Argentine. En Équateur, Daniel Noboa, élu en 2023, plante les derniers clous sur le cercueil de la « révolution citoyenne » menée par Rafael Correa (2007-2017). En Bolivie, Rodrigo Paz, le nouveau président élu sous la devise « Dieu, famille et patrie », a mis fin à deux décennies presque ininterrompues de gestion du pays par le Mouvement vers le socialisme (MAS). Au Salvador, Nayib Bukele offre un modèle d'État ultra-autoritaire qui prospère sur la promesse de sécurité. La liste est impressionnante, mais ne doit pas masquer une réalité plus complexe du paysage politique. Plus qu'un grand virage à droite, l'Amérique latine vit une forme de polarisation. Les trois pays les plus peuplés du sous-continent sont dirigés par la gauche. Au Brésil (213 millions d'habitants), Lula a battu en 2022 le président sortant, Jair Bolsonaro. Au Mexique (132 millions), Claudia Sheinbaum a pris la suite d'Andrés Manuel López Obrador et affiche un taux de popularité stratosphérique, indexé sur un bilan progressiste. En Colombie (54 millions), enfin, Gustavo Petro a tracé, en 2022, son chemin vers le palais Nariño, où dominait historiquement la droite dure.

Quels messages et quelles politiques de rupture peuvent arrimer à nouveaux ces « majorités populaires » aux idées de gauche ?

Une victoire par procuration de Trump ?

L'élection de José Antonio Kast intervient quelques jours après la publication de la nouvelle stratégie de sécurité nationale des États-Unis. Si les commentaires en France ont largement tourné autour de la partie consacrée à l'Europe, elle n'arrive en fait qu'en toute fin du document. L'Amérique latine, en revanche, figure en tête des priorités de l'administration Trump, alors que celle-ci multiplie les manœuvres de déstabilisation contre le Venezuela de Nicolas Maduro. « Après des années de négligence, les États-Unis réaffirmeront et appliqueront la doctrine Monroe afin de rétablir la prééminence américaine dans l'hémisphère occidental (l'Amérique latine - NDLR) et de protéger notre territoire national et notre accès aux zones géographiques clés de la région », peut-on y lire. La célèbre doctrine, qui doit son nom au 5^e président (1817-1825) des États-Unis, condamne toute intervention européenne dans les affaires « des Amériques » (Nord et Sud), tout comme – le fait est moins connu – celle des États-Unis dans les affaires européennes.

Le document entend établir un « corollaire Trump » à cette doctrine. « Nous refuserons aux concurrents non hémisphériques la possibilité de positionner des forces ou d'autres capacités menaçantes, ou de posséder ou contrôler des actifs stratégiquement vitaux, dans notre hémisphère », y est-il écrit. C'est évidemment l'influence de Pékin qui est visée. Avec la bascule du pouvoir à Santiago, les États-Unis vont disposer d'un premier cas d'école. Le Chili a en effet été le premier pays d'Amérique latine à signer en 2005 un accord de libre-échange avec la Chine, qui est désormais son principal partenaire économique.

Le Chili exporte des matières premières (cuivre et lithium, notamment) et importe des produits industriels (équipements électroniques, véhicules, textiles). La première ambition de Donald Trump sera sans doute de réorienter les exportations vers les États-Unis. Il s'agira également du premier test pour le nouveau président chilien. ■

CHRISTOPHE DEROUAIX, BENJAMIN KÖNIG ET ANTOINE PORTOLES

« Celui qui lutte contre l'amour est semblable à celui qui veut assécher la mer. » **Mariama Bâ**

L'HOMME DU JOUR



Ahmed Al Ahmed

Il est l'homme qui a osé désarmer un des assaillants de l'attentat antisémite de Sydney survenu ce dimanche. Le vendeur de fruits de 43 ans d'origine syrienne, père de deux fillettes, s'est faufilé entre deux voitures, a sauté sur le terroriste avant de lui arracher son fusil. Il a ensuite retourné son arme contre lui pour le faire battre en retraite. Ce lundi matin, le premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, Chris Minns, a publié une photo sur ses réseaux sociaux où on le voit auprès d'Ahmed Al Ahmed, hospitalisé après avoir reçu deux balles dans le bras. Si le bilan est aujourd'hui de 15 morts et 42 blessés innocents, « il ne fait aucun doute que plus de vies auraient été perdues sans son courage désintéressé », a déclaré Chris Minns, qualifiant Ahmed Al Ahmed de « héros ».

AXEL THIVENT

COUP DE PROJECTEUR

Pour la justice, le compte est bon

France Télévisions est condamnée par les prud'hommes à verser 450 000 euros aux ex-animateurs de l'émission *Des chiffres et des lettres* Bertrand Renard et Arielle Boulouin-Prat. En cause, les conditions de leur départ en 2022 après respectivement quarante-sept et trente-six ans de travail pour ce jeu.

C'EST UN MONDE

Des turbines à l'IA

Aux États-Unis, les turbines ne serviront plus seulement à faire fonctionner les moteurs d'avion, mais à alimenter les data centers texans de l'IA. Ce procédé, proposé par l'avionneur Boom, a reçu 300 millions de dollars d'investissement. Un dispositif nommé « Superpower »... super-pollueur.

L'œil de Babouse



LA BONNE NOUVELLE Airbnb puni pour avoir proposé des logements interdits

64 millions. C'est l'amende que devra payer Airbnb en Espagne, pour avoir publié 65 122 annonces d'hébergements interdits à la location. « Aucune entreprise en Espagne, aussi grande ou puissante soit-elle, n'est au-dessus des lois », a rappelé Pablo Bustinduy. Le ministre de la Consommation s'est indigné devant les « milliers de familles qui vivent dans la précarité à cause de la crise du logement, tandis que quelques-uns s'enrichissent grâce à des modèles économiques qui expulsent les gens de chez eux », en référence

aux propriétaires qui préfèrent louer leurs appartements aux touristes plutôt qu'aux locaux. Airbnb est également sommé de « corriger les manquements constatés en supprimant les contenus illégaux ». L'amende, définitive, est six fois supérieure au profit lié à ces annonces illicites. Face à la crise du logement liée au surtourisme, plusieurs villes prennent des dispositions. Barcelone a promis que les licences de 10 000 hébergements touristiques ne seraient pas renouvelées en 2028.

LILA MARTIN

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Vidéo José Antonio Kast, héritier du dictateur Pinochet, a remporté, dimanche 14 décembre, la présidence du Chili. L'ultraconservateur, opposé à l'avortement et obnubilé par la lutte contre l'immigration, a recueilli près de 58 % des suffrages, contre 42 % à son opposante, la candidate communiste Jeannette Jara. On fait le point avec Clara Martinot et Cathy Dos Santos, rédactrice en cheffe de *l'Humanité*. **Technologie** Le renseignement français a décidé de confier à nouveau ses données les plus sensibles à Palantir, entreprise cofondée par Peter Thiel, pionnier du technofascisme états-unien, et financée par la CIA. Or le Cloud Act permet aux administrations aux États-Unis de consulter des données stockées par des entreprises américaines, où qu'elles soient.



LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Plus

François Bayrou l'avait dit lorsqu'il était premier ministre : « Nous ne travaillons pas assez. » Pas lui. Les femmes de ménage debout à 5 heures, les ouvriers du bâtiment par tous temps, les aides-soignantes des hôpitaux. Les premiers de corvée... Eh bien, c'est confirmé. « Durée du travail : la France lanterne rouge en Europe », alerte la presse économique, qui dévoile l'étude d'un cabinet spécialisé, Rexecode. Qu'on imagine : quand bien même la richesse produite par heure travaillée place la France 10 % au-dessus de la moyenne européenne, nous travaillons trois semaines de moins que les Allemands. « Une position peu enviable », nous dit-on. Pour qui ? La réduction progressive du temps de travail a été à la fois un enjeu des luttes et un progrès social. Mais le progrès, maintenant, c'est travailler toujours plus.

Erratum : dans le billet de lundi, une confusion nous a fait dater la conférence de Wannsee à la fin de 1942 au lieu du 20 janvier de cette même année.

La Poste ne vous a pas livré l'Humanité ?

appelez le

36 31

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards. Avec la Société des lectrices et des lecteurs de l'Humanité (S2LH), nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de l'Humanité au 3631 (service gratuit + prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers par La Poste, et à en informer la S2LH à : lectriceslecteurs@humanite.fr





Au nombre des équipements qui devront être rénovés, le tremplin de saut, à Courchevel (Savoie).
ARNAUD FINISTRE/AFP

Des Jeux de Grenoble dopés aux dérogations

ENVIRONNEMENT

L'Assemblée se penche cette semaine sur le projet de loi relatif à l'organisation des JOP d'hiver de 2030. Parlementaires de gauche et associations écologistes dénoncent des reculs inquiétants pour les libertés.

On ne sait pas s'il y aura encore de la neige en Isère en 2030, mais il y aura des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver à Grenoble. En prévision de cet événement majeur, soixante-deux ans après les olympiades de Grenoble de 1968 où Jean-Claude Killy avait brillé en remportant trois médailles d'or, les députés examinent cette semaine le projet de loi lié à son organisation. Si ce texte est présenté comme une « boîte à outils essentielle pour la bonne organisation des Jeux » par Marina Ferrari, ministre des Sports, il est vivement dénoncé, en particulier par les élus de gauche et les associations écologistes, pour le grand nombre de dérogations du cadre légal qu'il entend permettre.

Présenté en Conseil des ministres le 15 mai avant d'être adopté par le Sénat à la fin du mois de juin, le projet de loi prévoit notamment la levée de toutes les contraintes imposées par le droit de l'urbanisme ou par la loi de

réduction de l'artificialisation des sols pour l'ensemble des travaux liés aux Jeux. D'autre part, le texte permettra d'accélérer les procédures d'expropriation, l'occupation temporaire de terrains privés, l'assouplissement des conditions de recours aux marchés publics, et renforcera les pouvoirs du préfet au détriment de celui des municipalités. Une façon pour l'État d'avoir les mains totalement libres face aux collectivités locales. La semaine dernière, en guise de protestation contre ces méthodes, le président du conseil départemental de Savoie, Hervé Gaymard (DVD), avait annoncé son intention de ne plus participer aux réunions de préparation.

Au total, une quarantaine de chantiers doivent se tenir dans quatre pôles : en Savoie, Haute-Savoie, dans le Briançonnais et à Nice, sur la Côte d'Azur. Quatre villages olympiques et une patinoire seront construits, des travaux seront réalisés sur la voirie, la piste de bobsleigh de La Plagne et le tremplin de saut de Courchevel seront rénovés significativement, tout comme plusieurs

remontées mécaniques. Selon les organisateurs, un respect du droit commun empêcherait de boucler ces travaux d'ici à 2030. D'autant plus dans un environnement de montagne protégé. D'où la volonté de le modifier.

Déjà remontées contre cet événement, les associations écologistes ne risquent pas de décoller. Dénonçant par ailleurs le gâchis de plusieurs milliards d'euros d'argent public, l'émission de 800 000 tonnes de CO₂, la destruction de centaines d'hectares de nature et un accaparement de l'eau pour enneiger artificiellement les sites olympiques, France Nature Environnement déplore des dérogations qui « passent le message sous-jacent qu'on ne peut pas dans notre pays réaliser un grand projet sans mettre de côté le droit de l'environnement et de l'urbanisme, ainsi que le public ».

FAILLES DÉMOCRATIQUES ET SURVEILLANCE ALGORITHMIQUE

Dans le même sens, Greenpeace s'insurge de cette « faille démocratique ». « Les populations demandent des politiques à la hauteur de l'urgence, la protection des écosystèmes, de l'air, de l'eau, du vivant, ainsi que la garantie de conditions de vie dignes. Ces aspirations, majoritaires, restent pourtant ignorées au profit d'intérêts privés qui orientent encore trop largement l'action publique », communique l'ONG. Le 19 novembre, les Nations unies, par leur comité de contrôle du respect de la convention d'Aarhus, ont fait un pas vers la reconnaissance de ces failles démocratiques en jugeant recevable la saisine déposée par plusieurs organisations dénonçant l'absence de consultation du public dans le processus décisionnel des Jeux de 2030.

Autre point de crispation : le volet sécurité de ce texte. « Avec ce projet de loi, la France vient asseoir sa doctrine d'organisation des grands événements essentiellement appuyée sur des logiques de contrôle et de surveillance », dénonce la députée LFI de l'Isère Élisa Martin. Concrètement, le gouvernement entend reprendre « l'expérimentation » de la surveillance vidéo algorithmique, entamée lors des Jeux de Paris, jusqu'à fin 2027. Et ce malgré la censure de cette expérimentation par le Conseil constitutionnel en avril dernier, qui a eu pour effet de la stopper.

D'autre part, une mesure d'interdiction de paraître dans les grands événements devrait être créée à l'encontre de personnes « constituant une menace d'une particulière gravité pour la sécurité publique ». Un contour très flou qui devrait concerner aussi les personnes qui n'ont pas encore été condamnées. « Toutes ces mesures sont en contradiction avec la liberté d'aller et venir, la liberté d'expression, la liberté tout simplement, ainsi qu'avec le droit à la vie privée », poursuit l'insoumise. Les valeurs olympiques ont bien changé. ■

ANTHONY CORTES

Les sénateurs communistes veulent taxer la rente de guerre

SPÉCULATION Les commandes publiques d'armement nourrissent les bénéficiaires de grands groupes qui rémunèrent leurs actionnaires. Les élus CRCE-K proposent d'utiliser cette manne pour financer la recherche, l'éducation et la santé.

Il existe des profiteurs de guerre et le conflit en Ukraine n'échappe pas à cette règle immuable. Les sénateurs communistes ont présenté, lundi 15 décembre, quelques heures avant un débat sur l'avenir de la défense nationale, une proposition de loi visant à taxer les rentes des grandes entreprises de la défense. « Nous assistons à une réorientation massive et assumée des priorités économiques et budgétaires en France et dans l'Union européenne au profit de l'armement », déplore Cécile Cukierman, présidente du groupe Communiste, républicain, citoyen, écologiste - Kanaky (CRCE-K) au Sénat. Parallèlement, la désindustrialisation se poursuit et la pauvreté grandit.

800 MILLIARDS D'EMPRUNT SUR LES MARCHÉS

Et pendant ce temps-là... avec le projet Rearm Europe, l'Union européenne (UE) prévoit d'emprunter 800 milliards d'euros sur les marchés et de prêter en retour aux États afin qu'ils financent leurs dépenses d'armement. En France, le budget de la défense a augmenté, passant de 32,7 milliards d'euros en 2017 à 50,7 en 2025. Au total, 413 milliards d'euros de dépenses à destination des armées entre 2024 et 2030 sont inscrits

dans la loi de programmation militaire, dont une large part dévolue à l'achat de matériel. Autant de sommes qui gonflent les bénéfices des grands groupes de la défense, convertis en dividendes ou rachat d'actions pour les actionnaires. « Pour les autres besoins », la santé, la formation, l'aménagement du territoire, « l'UE ne prévoit aucun prêt aux États », indique le sénateur PCF Pascal Savoldelli.

La proposition de loi comprend une surtaxe sur les transactions financières portant sur les actions de ces entreprises.

Les sénateurs communistes veulent mettre fin à une idée reçue. Non, les dépenses d'armement ne ruissent pas sur le reste de l'économie. « Les retombées sont incertaines. L'industrie de défense est peu créatrice d'emplois », rappelle Cécile Cukierman.

Pascal Savoldelli met en garde contre la « financiarisation de l'industrie de défense ». Au lieu d'un État planificateur, c'est le marché qui dicte sa loi sous la surveillance des actionnaires. Ainsi, les cours des actions de Thales,

Dassault Aviation et Safran ont augmenté respectivement de 67 %, 42 % et 39 % en un an. « Sous couvert de souveraineté, la dépense publique alimente la rente financière. La défense est devenue un actif spéculatif. C'est ce qui nous a fait décider de ce projet de loi », expose le parlementaire.

UN FONDS EN FAVEUR DES SERVICES PUBLICS

La proposition de loi prévoit la création d'une contribution additionnelle d'au moins 33 % sur les bénéfices des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD) dont le chiffre d'affaires excède 400 millions d'euros. Afin de limiter la « spéculation de guerre » est proposée une surtaxe sur les transactions financières portant sur les actions des entreprises de défense, ainsi qu'un prélèvement sur les plus-values latentes (la hausse du cours d'une action qui n'a pas encore été vendue). Les sommes récoltées alimenteraient un fonds national de financement de la recherche fondamentale, de la santé, de l'école et de la rénovation énergétique. « Notre message politique est clair : s'il y a de la spéculation financière, s'il y a des rentes, elles doivent être réinvesties dans les services publics et l'industrie civile », résume Cécile Cukierman. ■

GAËL DE SANTIS

ÇA
IRA!

LA GRANDE ÉMISSION DE **l'Humanité**







**Olivier Faure
et Melissa Amneris**
le 17 décembre dès 18h

EN DIRECT
SUR TWITCH
ET HUMANITE.FR



L'arbre cache la forêt mais en plus il y a un loup à l'intérieur. Derrière le nouveau titre de la proposition de loi (PPL) n° 385 « visant à reconnaître le rôle des acteurs assurant des soins de troisième recours en psychiatrie », l'objectif reste en réalité celui écrit noir sur blanc dans la première version : « Intégrer les centres experts (de la Fondation Fondamental (FF) - NDLR) dans le Code de la santé publique ». Le troisième recours en psychiatrie est composé des fameux centres experts et des centres hospitaliers universitaires auxquels ils sont rattachés. Ils ne gèrent ni la prise en charge globale et le suivi du patient, ni les urgences en santé mentale. Ils sont axés sur le diagnostic et l'élaboration de listes de recommandations thérapeutiques.

Malgré la révision de la PPL opérée par la rapporteure Chantal Deseyne, sénatrice (LR) d'Eure-et-Loir, « elle entérine l'institutionnalisation des centres experts et leur entrée dans cette nouvelle hiérarchie des soins. Elle nie la spécificité de la psychiatrie pour la calquer sur la médecine somatique », analyse le psychiatre Clément Fromentin. Mais, en plus, « le problème reste le même, dans la mesure où la Fondation Fondamental est à la tête de la majorité des centres experts », constate le membre de la société l'Évolution psychiatrique.

La FF, dirigée par Marion Leboyer, a été créée en 2007. Elle est le porte-étendard d'une approche neuroscientifique et cognitive de la psychiatrie. De droit privé, elle est financée par des subventions publiques mais surtout par des entreprises du CAC 40 et de grands groupes en lien avec la santé. Elle pilote 54 centres experts qui consistent

en des plateformes de diagnostic consacrées par spécialité : aux troubles bipolaires, à la schizophrénie, à la dépression résistante et à l'autisme adulte. « Les centres experts promettent une approche fondée sur les biomarqueurs, l'imagerie, la génomique. Mais, à l'heure actuelle, ces examens complémentaires n'ont aucune validité pour établir un diagnostic psychiatrique. Le vécu, l'environnement du patient ne sont pas pris en compte dans cette approche », relève Clément Fromentin, qui exprime ici l'avis de nombreux professionnels du secteur. Sans opposer l'importance de la recherche

fondamentale et de la prise en charge effective des patients, les professionnels de la psychiatrie de secteur expriment leurs vives inquiétudes quant aux moyens humains et matériels absorbés par ces centres experts. « L'approche neurobiologique peut exister. Mais la question est de ne pas détruire l'existant, de ne pas faire table rase des soins qui se passent dans les CMP (Centre médico-psychologique), dans les centres d'accueil, dans les hôpitaux de jour, dans les cliniques de psychothérapie institutionnelle. La psychiatrie est actuellement à genoux », alerte Delphine Glachant, présidente de l'Union

syndicale de la psychiatrie. « Il y a une promesse de grand changement qui pose un problème : les centres experts ont proliféré mais, en réalité, ils viennent pomper les ressources humaines de la psychiatrie », tempête-t-elle.

DE POSSIBLES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque année, la psychiatrie de secteur prend en charge 2 millions de personnes, quand les centres experts ont reçu, depuis leur création en 2007, 10 000 patients, selon le rapport d'activité 2024 de la FF, et « en majorité des personnes qui ont un niveau socio-économique plus élevé alors même que le secteur public accueille une population plus défavorisée », insiste Clément Fromentin. Une cohorte qui sert essentiellement à nourrir la recherche. « Ce qui compte avec ces centres experts, ce sont les informations converties en données numériques, recueillies, stockées, voire négociées avec la soumission librement consentie des professionnels et des patients élevés au statut d'aidant et non pour le soin mais au service de la recherche », affirmait Roland Gori, le 3 décembre, dans un forum contre la PPL. À ce titre, un communiqué du 20 mai précise que Dassault Systèmes, par ailleurs mécène de la FF, lançait un entrepôt de données de santé souverain pour faire avancer la recherche et l'innovation en psychiatrie.

Pour l'association Convergence des psychologues, s'il faut se « réjouir » de la réécriture de la PPL, qui ne contient plus la référence directe à la FF, c'est en partie parce que ce travail « laisse espérer une certaine prise de conscience de conflits d'intérêts majeurs qu'elle présentait ». Et pour cause : le premier à avoir porté cette PPL au Sénat est Alain Milon (LR). Or il a été administrateur de la FF de 2011 à 2015. Quant à l'actuel délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, Frank Bellivier, il est à la tête du centre expert des troubles bipolaires de l'hôpital Lariboisière, à Paris. ■

Une inquiétante nouvelle hiérarchie des soins

SANTÉ MENTALE Une proposition de loi visant à réorganiser la psychiatrie de secteur est débattue au Sénat, ce mardi, dans une version révisée. Si elle a changé sur la forme, ses objectifs restent les mêmes, alertent les associations et les syndicats, qui y sont opposés.



Mobilisation contre la fermeture d'une unité psychiatrie du CHU de Saint-Étienne (Loire), le 4 février. BASTIEN DOUDAINÉ/HANS LUCAS/AFP



Du 5 au 28 août, l'incendie du massif des Corbières (Aude) a dévasté plus de 17 000 hectares.

2025, dans le groupe de tête des années les plus chaudes

CLIMAT Météo-France a publié le 15 décembre son bilan annuel. Vagues de chaleur, incendies dévastateurs, orages violents... Les douze mois ont été rythmés par une série d'événements météorologiques intenses, signe implacable du réchauffement en cours.

Cet été, le thermomètre affichait jusqu'à 38 degrés au mois de juin. Cet épisode caniculaire, la France s'en souvient. Bien que l'intensité maximale de l'été n'ait pas atteint les sommets de 2003, cette canicule a donné le ton alarmant d'une année 2025 qui, avec 16 départements placés en vigilance rouge canicule, se confirme comme l'une des plus chaudes jamais enregistrées par Météo-France.

Selon le bilan présenté ce lundi 15 décembre, l'année 2025, sans avoir battu de « record », se classera parmi la 3^e ou 4^e année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1990. Un jour sur deux a enregistré une température au-dessus de la normale et les records de chaleur ont été dix fois plus nombreux que les records de froid. « Sans changement climatique, on enregistrerait autant de records chauds que froids », note Virginie Schwarz, PDG de Météo-France.

Le cumul de précipitations de l'année 2025 à l'échelle de la France est proche de la normale,

après une année 2024 très excédentaire. Sauf dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) qui a connu un bilan pluvieux excédentaire, avec 20 % de pluie en plus que la normale en moyenne annuelle.

Le rapport alerte sur la sécheresse des sols, qui a concerné au moins 30 % du pays entre les mois de mai et d'août 2025. Une telle sécheresse estivale devient classique. En cette fin d'année, l'humidité des sols est en moyenne proche de la normale à l'échelle de la France, mais des Hauts-de-France aux Pays de la Loire et sur l'extrême sud du pays, les sols restent plus secs que la normale.

EN DESSOUS DE 1800 MÈTRES, BEAUCOUP MOINS DE NEIGE

Cette sécheresse et ces températures caniculaires associées ont grandement favorisé la propagation des flammes. 2025 a enregistré plus de 30 000 hectares de surfaces brûlées. En 2022, 69 000 hectares étaient partis en fumée. L'année a été notamment marquée par l'incendie de vingt-trois jours d'une ampleur inédite qui a dévasté l'Aude, en

impactant plus de 15 communes, et brûlant plus de 17 000 hectares de forêts.

Dans cette même logique, l'organisme de météorologie indique que, pour la 6^e année consécutive, la France a connu un hiver plus chaud que la normale avec des épisodes de douceur en janvier et février. Le manteau neigeux a été « déficitaire » selon le rapport, quels que soient le massif et l'altitude considérés. Sur les plus petits massifs (Massif central, Jura, Vosges), la neige a été rare. La réduction de l'enneigement en dessous de 1 800 mètres en montagne est représentative de ce qui est attendu de plus en plus fréquemment dans une France à + 2,7 °C et à plus forte raison dans une France à + 4 °C.

Enfin, après une année 2024 historiquement grise, l'ensoleillement a été excédentaire de 5 % à l'échelle nationale, avec un soleil particulièrement généreux sur la moitié nord (+ 10 à 15 %).

Une fois encore, le rapport de Météo-France est alarmant : il trace les lignes d'une France plus chaude de 2,7 °C d'ici à 2100. ■

SOFIA GOUDJIL

LA CHRONIQUE SANTÉ DE CHRISTOPHE PRUDHOMME



ALBERT FACELY

Mort financière programmée de l'hôpital

● Les députés qui ont entériné à 13 voix près le budget de la Sécu ont voté l'étouffement financier de l'hôpital public. Malgré les explications des parlementaires, qui essaient d'enjoliver la situation, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

L'exemple des Hôpitaux de Paris est éclairant. Le déficit cumulé depuis 2017, c'est-à-dire le manque de ressources, atteint la somme astronomique de 2,3 milliards d'euros. Alors que le résultat était positif en 2015 de 40 millions, il sera négatif cette année de 342 millions et la prévision pour 2026 est de nouveau négative, à 285 millions. Ces prévisions sont souvent optimistes, le résultat est généralement moins bon et les chances d'amélioration faibles. Un autre élément inquiétant est le taux d'endettement, 29 % en 2015, qui atteint aujourd'hui 43 % alors que la limite théorique à ne pas dépasser est de 45 %.

Les solutions proposées pour limiter ce trou sont nommées effort de performance. Une perversion du langage pour parler de plan d'économies ! Du fait du poids des dépenses de personnel dans le budget hospitalier, les coupes se concentrent sur les crédits d'interim mais aussi les heures supplémentaires. Or, les difficul-

Les difficultés de recrutement persistent, liées notamment aux conditions de travail dégradées.

tés de recrutement persistent, liées notamment aux conditions de travail dégradées et aux temps de transport, les personnels n'arrivant pas à se loger dans Paris. Limiter la ligne budgétaire pour les heures supplémentaires, qui sont quasi obligatoires, n'améliorera donc pas la situation.

Mais revenons au budget de la Sécu et à ceux qui se félicitent d'avoir obtenu une augmentation de 3,3 % du budget des hôpitaux. Mais, mesdames et messieurs les parlementaires, la Fédération hospitalière de France, qui représente les directeurs d'hôpitaux, a demandé 4,5 % au minimum pour juste maintenir l'existant du fait de la progression des dépenses au-delà de l'inflation, dont vous êtes aussi responsables. L'augmentation de la cotisation à la caisse de retraite des hospitaliers en est un exemple, tout comme le fait que vous avez validé la reprise de seulement une partie de la dette des hôpitaux, dont la conséquence est une charge de plus de 1 milliard d'euros d'intérêts par an, au profit des banques.

Nous expliquer qu'il n'est pas possible d'aller chercher des ressources supplémentaires pour la Sécu et vous limiter à diminuer le déficit tout en le maintenant aux alentours de 20 milliards consiste à acter la mort lente de l'hôpital public. Or, la solution est très simple, il s'agit de revenir sur les 20 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales octroyés par Emmanuel Macron aux entreprises depuis 2017. Cela ne représente que 25 % du total et cela ne tuerait pas les entreprises si le ciblage se fait sur celles qui en ont principalement profité pour augmenter les dividendes versés à leurs actionnaires. ■

EN LUTTE



BLOCAGE DE VTC

80 chauffeurs VTC ont bloqué l'accès au terminal 2 de l'aéroport de Nice, lundi. Ils dénoncent la détérioration de leurs conditions de travail et de revenus, pointant les commissions « excessives » des plateformes de mise en relation comme Uber.

GRÈVE À MONOPRIX

Les salariés du Monoprix Secrétan, à Paris dans le 19^e arrondissement, ont débrayé lundi, à l'appel de FO. Le syndicat dénonce un climat délétère fait de pressions managériales et d'humiliations ainsi que l'incapacité de la direction à entendre les alertes des salariés.

HALTE AUX ABATTAGES

Lundi 15 décembre, 70 tracteurs ont défilé à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) contre l'abattage de troupeaux affectés par la dermatose nodulaire contagieuse. Quelque 200 agriculteurs ont manifesté à Benque (Haute-Garonne) pendant que d'autres ont bloqué l'A64 et l'A75.

Une vigie contre la répression hospitalière

SANTÉ Deux médecins, Bernard Granger et Mathieu Bellahsen, ont créé un observatoire pour recenser les cas de soignants victimes d'acharnement pour avoir dénoncé des faits délictuels au sein de l'hôpital public.



Unité de soins intensifs au CHU de Toulouse (Haute-Garonne). PATRICIA HUCHOT-BOISSIER/ABC/ANDIA.FR

Mettre au jour le caractère systémique des représailles contre les blouses blanches. C'est en visant cet objectif que Bernard Granger et Mathieu Bellahsen, deux psychiatres reconnus lanceurs d'alerte, ont annoncé la mise en place de l'Observatoire de la répression des personnels hospitaliers à destination des médecins, infirmiers, techniciens... Comme le constate ce dernier, démis de ses fonctions de chef de pôle en juillet 2021 pour avoir dénoncé l'enfermement des patients psychiatriques durant la crise du Covid au sein de l'établissement public de santé Roger-Prévoit de Moisselles (Val-d'Oise) – une décision annulée par le tribunal administratif en février dernier : « Nous avons l'impression que les affaires n'ont jamais été aussi nombreuses. L'observatoire pourra servir de caisse de résonance pour sortir des cas individuels et caractériser l'ensemble du phénomène. L'enjeu, pour les personnes comme nous qui ont dû quitter l'hôpital public, c'est d'en faire à nouveau un endroit non abusif. » Ces dernières années, les récits de soignants inquiétés n'ont cessé de se multiplier. Certaines trajectoires avaient été médiatisées, comme celle du Dr Bellahsen ou la rétrogradation de Caroline Brémaud, cheffe des urgences de Laval (Mayenne), sanctionnée en décembre 2023 pour avoir dénoncé la situation de son service.

« Nous n'allons pas intervenir dans les dossiers particuliers : nous ne sommes pas la police. Mais nous allons recueillir les cas où il y a eu des décisions judiciaires pour ne pas être entachés de parti pris (1). Un de nos objectifs, à terme, serait de réussir à améliorer les procédures d'alerte en interne avant que tout ne soit judiciairisé », a précisé Bernard Granger, mercredi 10 décembre, lors d'une conférence de presse. Lui-même avait été relevé de ses fonctions de chef de service à Cochin-Tarnier (AP-HP) en janvier 2025 pour avoir refusé le déménagement de celui-ci, une sanction qu'il impute aussi à son statut de lanceur d'alerte. Pour analyser ces données et témoignages, la constitution d'un comité scientifique avec des sociologues, psychologues, juristes est en cours. Les deux psychiatres pointent d'ores et déjà un « fonctionnement pathologique du corps soignant » se traduisant parfois par un acharnement incroyable de la part

du ministère de la Santé, du Centre national de gestion, de l'ordre des médecins, des agences régionales de santé ou encore des directions hospitalières contre certains agents.

« JE DÉTIENS LE RECORD DE FRANCE DES SANCTIONS : DIX AU TOTAL »

Quand le Dr Raouf Hammami, chirurgien orthopédiste au centre hospitalier de Gap (Provence-Alpes-Côte d'Azur), a déposé une alerte de santé publique concernant un confrère chirurgien réalisant des cimentoplasties discales, technique jugée non conforme en France (sanctionné par l'ordre des médecins, son collègue avait été relaxé par le tribunal correctionnel de Gap en 2022), il n'imaginait pas le tsunami de problèmes qui allait déferler sur lui. « Plutôt que de le suspendre initialement, dès 2019, ils ont inauguré pour moi le catalogue complet de représailles, déroule-t-il. Je détiens ■■■



16 décembre La CGT appelle à un rassemblement devant la direction des services départementaux de l'éducation nationale, à Paris, entre 11 heures et 13 heures pour soutenir la grève

intersyndicale des accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH).
16 décembre Rassemblement à proximité de l'Assemblée à l'appel de plusieurs syndicats pour exiger

que les parlementaires votent contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).
5 janvier 2026 Sept syndicats de médecins libéraux appellent à la grève contre le PLFSS.

6 janvier Mobilisation dans le secteur de l'énergie, à l'appel de la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT, pour la hausse des grilles de salaire et des rémunérations.

■ le record de France des sanctions, dix au total : quatre suspensions, un détachement d'office à 150 kilomètres de mon domicile, une affectation aux urgences sans accès au bloc opératoire, trois disponibilités d'office, et depuis une semaine une révocation... J'ai déjà obtenu gain de cause devant les tribunaux pour sept d'entre elles. »

Pour se défendre contre ces attaques tous azimuts, le médecin reconnu lanceur d'alerte le 10 mars 2021 a déboursé au total 140 000 euros. « On m'avait coupé la protection fonctionnelle, c'est-à-dire la prise en charge de frais de justice pour les agents publics de l'État. Qui vous octroie ce droit ? Le directeur de l'hôpital qui m'a suspendu... J'ai dû faire une nouvelle procédure pour l'avoir. Seuls 70 000 euros m'ont été remboursés à ce jour. Pour supporter ça, il faut être solide à tout point de vue », assure-t-il. Le chirurgien, qui a également dû subir deux expertises psychiatriques, estime avoir été placé sur une liste noire des praticiens hospitaliers : « Quand j'ai demandé : "Pourquoi moi ?" à des confrères, ils m'ont dit : "On ne dénonce pas un autre médecin" et "l'administration a toujours raison". »

ENQUÊTES À CHARGE ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES DÉGUISÉES

Le Dr Franck Rogé a également été pris dans cette machine à broyer. En 2021, suite au signalement d'une patiente, ce chirurgien de l'hôpital d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) s'aperçoit que certaines interventions qu'il a pratiquées ont été facturées par son supérieur hiérarchique. Il en est de même pour un de ses collègues : « On s'est rendu compte qu'il avait escroqué l'assurance-maladie de près d'un demi-million d'euros en deux ans et demi. Il a fallu le dénoncer au titre de l'article 40 de procédure pénale devant le tribunal correctionnel. »

« Des confrères m'ont dit : "On ne dénonce pas un autre médecin", "l'administration a toujours raison". »

RAOUF HAMMAMI, CHIRURGIEN

Le mois dernier, ce médecin a été condamné à deux ans de prison avec sursis et à une amende de 100 000 euros. Entre-temps, la vie de Franck Rogé a basculé : « Depuis, l'hôpital a usé de tous les pouvoirs répressifs contre moi : ça m'a rendu malade. »

Outre l'isolement et les carrières stoppées net, la mécanique est souvent la même. Les lanceurs d'alerte voient pleuvoir les enquêtes à charge, les sanctions disciplinaires déguisées... « Toutes ces histoires, ce sont des mini-affaires Dreyfus, affirme Bernard Granger. Combien d'établissements et de médecins ont été condamnés ? Combien de procédures sont en cours ? Si vous demandez au ministère, ils sont incapables de répondre. À la fin, c'est l'image de l'hôpital qui est ternie. Il faut qu'il se corrige ! » Au sein de l'hôpital public, soumis à une cure d'austérité sans précédent depuis des années, les tensions n'ont cessé de s'exacerber sur fond de manque de personnel et de conditions de travail dégradées. La loi hôpital, patients, santé et territoires instaurée en 2009, donnant tout pouvoir aux directeurs d'établissement, a encore accéléré ces dérives. « L'immense majorité des directeurs remplissent leurs missions avec conscience, d'autres abusent de leur position pour camoufler des faits délictueux, constate le Dr Hammami. À l'hôpital, il n'y a pas de contre-pouvoir. » ■

CÉCILE ROUSSEAU

(1) Les soignants peuvent envoyer leurs témoignages à l'adresse obsRPH@proton.me



Paris, le 15 décembre. Piquet de grève des salariés devant une entrée du musée du Louvre.
MICHEL EULER/AP/SIPA

Au Louvre, la grève passe au premier plan

SERVICES PUBLICS Plusieurs centaines d'employés du musée le plus fréquenté au monde se sont regroupés devant la pyramide pour réclamer des embauches et l'allocation de moyens aux missions essentielles de l'établissement.

« La coupe est pleine », claironne la bulle qui sort du vase grec antique ornant la pancarte d'une syndicaliste. Le message résume l'état d'esprit des quelques centaines d'agents du Louvre venus, lundi 15 décembre, avec musique et drapeaux, porter leur message de ras-le-bol devant la pyramide du musée le plus fréquenté au monde. Le matin, en assemblée générale, ils ont voté à l'unanimité le déclenchement d'une grève reconductible, à la suite d'un préavis déposé le 8 par l'ensemble des syndicats. « Près de 400 personnes se sont déclarées grévistes sur 1975 équivalents temps plein, soit environ un quart du personnel. Et toutes les directions du musée sont représentées », se réjouit Christian Galani, de la section CGT du musée du Louvre. Devant les grilles qui bloquent l'accès, les touristes, déroutés, photographient ce happening bien français. Devant eux, un agent de la société d'accueil privée Musea, chargé de recevoir le public à l'extérieur du musée, persifle contre les grévistes dont il ne sait pas « quand ils vont se remettre au travail ».

Si la grève a fini par apparaître comme la seule option, c'est en raison de la gravité de la situation dénoncée de longue date par les agents et révélée au grand jour par le vol du 19 octobre : un manque de moyens et de personnel croissant, des bâtiments vétustes et mal entretenus, le tout entraînant des conditions de travail déplorables, menaçant la sécurité des agents, des collections et l'accessibilité des lieux.

DÉSENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT

« Depuis 2014, on a perdu 175 emplois et dans le même temps l'activité du musée s'est intensifiée. Il y a 35 000 à 40 000 visiteurs par jour malgré la jauge qui devait limiter l'accès, pour 350 agents. Faute de personnel, l'aile Sully par exemple, qui contient la peinture française, doit être fermée trois fois par semaine », déplore Frédéric Serrier, délégué SUD culture et agent de surveillance. Les syndicats veulent aussi mettre fin à la stratégie de la direction, qui consiste à embaucher du personnel précaire, parfois pour une seule journée.

Les salariés dénoncent également le choix de l'État de se désengager financièrement de la gestion du musée. « Le budget alloué par le ministère de la Culture est insuffisant ; l'établissement doit donc le compléter avec 60 % de fonds propres. Cela entraîne une course effrénée pour chercher des moyens privés chez les milliardaires, en multipliant les projets pour VIP », analyse Frédéric Serrier. Il cite en exemple une idée de restaurant gastronomique sur la cour Carrée qui bénéficierait d'un accès privilégié à la Joconde. Symbole de cette dérive, le plan « Louvre - nouvelle Renaissance », annoncé par le président Macron, va entraîner des milliards d'euros de dépense pour la construction d'une nouvelle entrée prestigieuse avec colonnades. Alors que certains politiques de gauche, comme le sénateur PCF Ian Brossat ou les députés ex-insoumis François Ruffin et Alexis Corbière, se sont joints aux manifestants, Gary Guillaud, délégué CGT, le dit : « Nous attendons un recentrage du musée sur ses priorités, à savoir entretenir et montrer ses collections. » ■

HÉLÈNE MAY

VOS DONNS, VOTRE JOURNAL

Haute-Garonne Commenge Jacques 150, Couaillac Benoît 200, Courteges Michel 50, Delaurens Jacques et Sylvie 100, Fernandez Claudio 100, Frin Roger 100, Gales Jacques 50, Garcia Maria Luz 250, Herlin Olivier 100, Insa AlexAndré 100, Ladouce Alain 120, Laffont Sylvette 200, Lapisse Gérard 100, Lavigne Marie-Françoise 50, Maître Jacques 300, Marco Catherine 100, Montaubric Gisèle 100, Redonnet Danièle 50, Rocchia Jean-Jacques 200, Rosemberg Christine 100, Section PCF Saint-Jean l'Union 500, Sempé Annie et Christian 300, Serra Angèle 50, Simon Labric Robert 30, Tournier Jacques 500. **Gers** Carrety Marcel 35, Delgado Carmen 150, Fitan Jacques 200, Perez Angel 100, Virelaude Marcel 100. **Gironde** Arrive Jean 100, Bagolle Jean-Pierre 50, Bonnemaison André 100, Bouvier Jacques 100, Broqua Nicole 400, Chapelle Nelly 50, Delmon Marc 50, Dien Quoc Than 50, Ducouso Lacaze Jacques 100, Dupuy Michel 40, Eclamadon Véronique 100, Farnier Loïc 150, Feillou Jean-Bernard 100, Gai Christian 200, Garbiso Éliane 30, Guichaoua Anne-Marie 3000, Legeay Joëlle 60, Leymergie Jean-Louis 50, Loustalet-Sens Gérard 100, Martegoutes Régis 200, Roncoli Robert 100, Rousset Laurent 100, S2Lh Begles 400, Sanguigne Jean-Pierre 100, Section PCF Jalles Medard 300, Specq Jacques 20, Wilmotie Bernard 100. **Hérault** Ardisson Georges 200, Blat Michel 100, Bourrec Jean-Louis 150, Brezillon Jean-Paul 150, Brusq Henri 50, Carrière Vidal Chantal 100, Chabbal Jean-Daniel 100, Couty Lionel 50, Dejeau Maurice 100, Ferrand Pierre 100, Fuhrer North Liesel 100, Garcia Joseph 100, Gouiran Gérard 200, Guiral Michel 100, Lefevre Michel 100, Marty Nicole 50, Oudin Monique 80, Oulie Ginette 100, Ramos Michel 200, Rousset Arnaud 30, Sandonato Armand 30, Suignard Jean-Claude 100, Vincens Danièle 100. **Ille-et-Vilaine** Croizet Dominique 100, Deniel Michel 100, Dubois Patrick 150, Durand Michel 250, Ernoul Yves 150, Gaudin Michel 50, Glad Claude 100, Isbled Bruno 150, Mescam Bernard 40, Senechal Gilbert 120, Thoré Alain 100, Tual Daniel 100. **Indre** Antigny Michel 50, Le Gal Louissette 60, Potel Danièle 100. **Indre-et-Loire** Beauvils Michel 100, Bodin Jean-Michel 100, Carreau Michelle et Pierre 300, Czuba Jean 100, Franchet Pierre et Arlette 250, Hauchecorne Gilbert et Nicole 300, Moineau Jany 200, Monchatre Gabriel 200, Oblin Annie

300, Soulac Pierre 150, Vaillant Jean-Xavier 200, Veaute Georges 300. **Isère** Abmeselele Sylvie 30, Ahdjila Mohamed 30, AlexAndré Joëlle 150, Auguste Janny 300, Bellemin Jacqueline 50, Bellemin Michèle 50, Benoits Simone 150, Berhault Mireille 80, Bernard Marcel 100, Berruyer Lewje 50, Beton Gérard 100, Bouvet Émilienne 80, Chanel Dominique 200, Chassaing André 200, Colasuonno Monique 100, David Annie 200, De Marchi Michel 60, Dunand Germaine 100, Eon Duval Jean Yves 250, Favier Frédéric 100, Fischer Danièle 100, Georges Bernard 100, Grand Viviane 100, Guiboud Ribaud Josette 160, Guillard Jean-Claude 120, Hermitte Eugène 150, Jacquemet Gilbert 50, Kioulou Didier 100, Maisch M. et Mme 150, Martin-Arso Francisco 450, Masson Maryse 1000, Mauberret Marc 80, Maurin Frédéric 150, Medavit Pierre 100, Metral Isabelle 300, Pernet Alain 50, Perroton Danièle 20, Porta Georgette 100, Rabatel Robert 150, Rouchouze Michelle et Maître Philippe 50, Section PCF Échirolles 250, Segura Antoine 100, Vermorel Anne 250, Vienne Jean-Paul 200, Zanichelli Jacqueline 200. **Jura** Cedot Hubert 200, Maniere Raphaëlle 50. **Landes** Curculosse Nathalie 100, Darricau Georges 100, Dellandréa André 100, Destouesse Henri 200, Fleurant Jean-Claude 100, Le Compez Annie 50, Lespade Pierre 100, Magieu Philippe 100, Serra André 210, Singher Colette 50, Traimond Marie-Jeanne 100. **Loir-et-Cher** Beauvais Patrick 50, Bouchet Joëlle 450, Chollet Josée 100, Cochard Claude 200, Depardieu Marinette 100, Gachet M. et Mme 50, Guerin Roger 300, Larrere Joëlle 100, Morin-Repinçay Patrick 50, Muller Claude 250, Raynand Roland 150, Rousseau Michel 150, Seureau Claude 200, Vernon Pierre 100, Vincent Jacques 150. **Loire** Billand Pascal 300, Chamoux Marie-Noëlle 100, Charcosset Régine 50, Chatelard Sylvain 45, Coulaud Noël 150, Fédération PCF de La Loire 1500, Jousserand Michel 50, Jousserand Pierre-Yves 100, Laffont Lucienne 50, Levrat Viviane 100, Lombardo Danièle 60, Mateo Christiane 45,

Meyer Geneviève 100, Patfoort Jeanne 50, Rachet Michel 50, Robin Guy Charles 200, Russier Yves 200. **Haute-Loire** Bariol-Grand Monique 40, Barrieux Philippe 50, Bourbon Serge 150, Fabris Marthe 100. **Loire-Atlantique** Bahaud Christian 450, Boiziau Marcel 100, Champeau Pierre 100, Chapeaublanc Maurice 300, Christien Robert 100, Divay Pascal 60, Divet Alain 50, Dussous Roland 100, Flora Thierry 100, Huchet Isabelle 50, Le Gac Loïc 100, Le Guen Alain 300, Lefaure Maurice 200, Leo Joël 50, Oheix Anne-Marie 100, Papin François 100, Paquer Claude 250, Plumelet Jean-Luc 100, Pussat Jerome 58,5, Salomon Jean-Claude 100, Sophroniou Jean-Claude 30, Terrien Marie Claude 20, Trouillard Jeannine 100. **Loiret** Aymard Monique 100, Besancon Françoise 100, Boche Gilbert 100, Boulas Pascal 40, Brynhole Marc 100, Dauvillier Francine 150, Detry Claudette 100, Ferrage Michel 1000, Gaveau Roger 100, Pageot Saadia 70, Perdereau Claire et Sylvain 2000, Pinna Éliane 100, Pregermain Jeanine 10, Renault Gérard 150, Touchard François 100, Vernier Édouard 100. **Lot** Charpentier Serge 200, Goutverg Annie 2000, Iragnes Michèle 200, Manciet Marie-Louise 100, Ribeyrotte Christian 20. **Lot-et-Garonne** Bazzarini Christophe 55, Berlatto Camille 50, Cadays Michel 100, Dissès Jean-Claude 150, Garnerio Christian 100, Mollierac Danièle 200, Ribera Yves 100. **Lozère** Fédération PCF Lozère 2 295, Magnanelli Alain 200. **Maine-et-Loire** Beaufreton M. et Mme 200, Beugnon Albert 100, Dersoir Moïse 50, Marfisi Cyril 50, Moirez Katia 200, Perichon Denis 250, Plassard Jean-Paul 300, Samson Régine 300, Touboul Richard 80. **Manche** Boudin Gilbert 150, Canoville Norbert 80, Dubois Jacques 200, Dufour Jacques 100, Marie Jean-Claude 150, Pasquier Christian 150, Section PCF Saint-Lô 200, Vaast Jean 100. **Marne** Barberousse Monique 200, Bodet Jacky 50, Fave Denis 200, Guerineau Jean-Claude 50, Lepage Catherine 60, Martinet Pierre 50, Mourot Eva 50, Poignant Jean-Jacques 100,

Richard William 150, Verrielle Jean 50. **Haute-Marne** Dormoy Claude 200, Toussnel Roland 100. **Meurthe-et-Moselle** Alvarez Esteban 15, Antczak Rolande 450, Brusco Jean-Pierre 450, Brusco Serge 250, Cougouille Marie-Ange 450, D'Errigo Joseph 450, Desmarest Alain 100, Di Virgilio Jean Claude 50, Dieudonné Thierry 100, Josien Jean-Pierre 350, Lajugie Christian 100, Manzato Jean-Luc 450, Marini Robert 150, Pellegrini Elio 450, Piva Roger 450, Raoult Daniel 200, Righi Laurent 500, Steffen Hugo 450, Virgilio Romeo 450, Virgilio Ida 450. **Morbihan** Bazard Jean-Pierre 100, Besse Arradon Monique 200, Borja Vincent 100, Bredoux Maryse 30, Caron Paul 150, Credou Bernard 150, Darcel Marlène 20, Gallais Joël 300, Gueganic Daniel 50, Houé Josette 250, Huonnic Bernard 100, Jappe Jean-Paul 150, Jarno Jean-Paul 50, Le Gras Alain et Odile 100, Le Long Firmin 50, Le Scouarnec Michel 200, Leroux Louis 400, Mascaro André 200, Naour Kergoat Françoise 100, Quillien Jean-Pierre 100, Roger Noël 300, Section PCF Auray 500, Stephan Marcel 100, Thomas Claude 300. **Moselle** Blasi-Toccaceli Gilles 100, Brizzi Jean-Claude 70, Caristo Mireille et René 100, Costantini Léon 200, Greiterin Bernadette 50, Marchal Jean-François 50, Oberle Georges 100, Schwenke Mme 400, Simon Roger 30, Tusch André 100. **Nièvre** Bougriot Marcel 50, Gaudry Jean Claude 100, Hermet Jean 100, Lebrun Jean-Claude 150, Morize Jean-Marie 20, Section PCF Cosne-Loire 200, Truchet Jeannine 100. **Nord** Befve Claudine 100, Bembenek Louis 50, Bray Laurence 150, Candelier Jean-Jacques 50, Cheval Laurent 200, Coine Denise 100, Desprez Arlette 100, Duleu André 100, Faliu Alain 1000, Gabrielle René 150, Lapotre Pierre 100, Laurent Benoît 50, Legrand Raymond 100, Leturgez Bruno 50, Lymer Dominique 100, Pailliez Marc 100, Taboga Renzo 150, Tonelly Giovanni 30, Vilain Chantal 250. **Oise** Bellet Suzanne 150, Beurdeley Daniel 100, Chardonnet Géraldine 100, Deflers Alain 100, Dubart Renée 150, Goncalves Dominique 90, Gruszow Jacqueline 300, Le Meur Jean 50, Martineau Jean 100. **Orne** Bouvet-Bertin Fabrice 100, Gallerne Michel 50, Renard Maurice 300, Roger Jacky 500, Vienney Annie 50. **Pas-de-Calais** Blanpain Marcel 300, Guyot Bertrand 250, Hocq René 300, Joan Jean-Marc 40, Richard Josée 100, Rogin Gilles 100, Villaspassa Nadine 50.

Liste arrêtée au 25 octobre

DONS À L'HUMA : UNE NICHE FISCALE UTILE À VOS COMBATS !

**SOUTENEZ LE MÉDIA QUI VOUS INFORME,
MOBILISE ET NE PLIE JAMAIS**

Faites un don avant
le **31 décembre 2025** à minuit
et bénéficiez de la réduction
fiscale >>

Je fais un don

En remplissant le
bulletin ci-contre
ou directement
en ligne en flashant
ce QR code

> Je fais un don à l'Humanité en versant €

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

E-MAIL

Votre don est à retourner à : L'Humanité, souscription,
Immeuble Calliope, 5, rue Pleyel, 93528 Saint-Denis Cedex

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Par exemple :
Si je donne 100€, je récupère 66€.
Si je donne 200€, je récupère 132€.
Si je donne 500€, je récupère 330€.

■ Je donne de 1€ à 499€
Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de :
Presse et pluralisme Humanité

■ Je donne 500€ ou plus
Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de :
l'Humanité en partage

■ J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Humanité

L'Humanité



Conférence de presse de Volodymyr Zelensky et Friedrich Merz, à Berlin, le 15 décembre.
JOHN MACDOUGALL/AFP

Une semaine décisive pour l'Ukraine

PAIX Après deux jours de négociations, à Berlin, des avancées significatives auraient été trouvées principalement sur les garanties de sécurité. Washington et Kiev seraient proches d'une solution. Reste à convaincre Moscou.

À Berlin, les négociations qui ont débuté dimanche 14 décembre ont ouvert une semaine cruciale pour l'Ukraine. Dans la capitale allemande, les pourparlers sur le plan de Donald Trump en 20 points pour mettre un terme à la guerre se sont conclus avec un rencontre, lundi soir, entre le premier ministre britannique, Keir Starmer, le président français, Emmanuel Macron, le secrétaire général de l'Otan, Mark Rutte, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, et le chancelier allemand, Friedrich Merz. Les dirigeants du Danemark, de la Finlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne et de la Suède étaient également présents, ainsi que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

L'administration états-unienne a indiqué avoir pu échanger près de huit heures au total avec Volodymyr Zelensky. Un haut responsable au sein de la délégation a déclaré : « Nous avons l'espoir d'être sur le chemin de la paix. » Du côté ukrainien, la première

réaction est venue de l'ancien ministre de la Défense et principal négociateur de Kiev, Roustem Oumerov. « Les négociations entre l'Ukraine et les États-Unis ont été constructives et productives, avec de réels progrès accomplis. Nous espérons parvenir d'ici la fin de la journée à un accord qui nous rapprochera de la paix », a-t-il estimé sur X.

Pour ce deuxième jour de discussions, le chef de la diplomatie allemande, Johann Wadephul, a jugé qu'il faudrait attendre « la fin de la semaine » pour connaître le résultat des échanges. Un Conseil européen réunissant les 27 chefs d'État et de gouvernement doit également se tenir à Bruxelles sur l'aide économique apportée à l'Ukraine pour la période 2026-2027, le soutien militaire et la candidature de Kiev afin d'adhérer à l'Union européenne, les 18 et 19 décembre.

En Allemagne, les délégations composées du président ukrainien, du chancelier allemand, de l'émissaire états-unien Steve Witkoff et de Jared Kushner, le gendre du locataire de la Maison-Blanche, ont abordé les questions territoriales et les garanties de sécurité. Encore une fois, les Européens

Un Conseil européen doit se tenir les 18 et 19 décembre sur la candidature d'adhésion à l'UE de Kiev.

ont avancé le projet d'un cessez-le-feu et d'un gel de la ligne de front. Une hypothèse que Moscou a déjà refusée à plusieurs reprises ces derniers mois. Ces deux jours de dialogue entre les États-Unis et les alliés européens ont confirmé les mêmes divisions, notamment sur les lignes du front. Washington réclamerait toujours un abandon par l'Ukraine du Donbass, ce que Kiev et ses alliés européens refusent et entendent amender ces derniers jours. Les deux oblasts de Lougansk et Donetsk qui forment la région orientale sont détenus à 80 % par l'armée russe.

75 % DES UKRAINIENS REJETTENT TOUTE CONCESSION MAJEURE

L'autre point qui est abordé régulièrement porte sur l'Otan et le soutien militaire assuré à l'Ukraine après la guerre. Volodymyr Zelensky a présenté la suspension de l'entrée du pays dans l'Alliance atlantique, avec en contrepartie de solides garanties de la part des États-Unis, des Européens et de la coalition des volontaires (qui représente une trentaine d'États) contre toute nouvelle agression de la Russie. Il s'agirait d'un mécanisme inspiré de l'article 5 de l'Otan prévoyant une protection mutuelle des pays membres. Selon un récent sondage réalisé par l'Institut international de sociologie de Kiev, 75 % des Ukrainiens rejettent toute concession majeure dans le cadre d'un accord de paix. Les données montrent que l'opinion n'entend pas céder des territoires ou limiter la taille de l'armée « sans obtenir des garanties claires en matière de sécurité ». Une telle issue est « totalement inacceptable ».

Lors de cette dernière journée, la délégation états-unienne a d'ailleurs assuré être parvenue avec ses homologues ukrainiens à des « garanties de sécurité très fortes » qui rejoindraient celles souhaitées par Kiev. Elle a jugé que la Russie « allait accepter » le projet d'accord, y compris ce dernier point.

Dmitri Peskov, le porte-parole du président russe, Vladimir Poutine, a déclaré que la non-adhésion de Kiev à l'Otan est une « pierre angulaire » des négociations diplomatiques et qu'elle doit faire l'objet de « discussions spécifiques ». À Moscou, un certain scepticisme demeurerait sur un projet convenant à tout le monde. Pour un diplomate, « une dernière navette sera donc nécessaire pour que la Russie étudie les nouvelles propositions. L'architecture de sécurité en Europe et à ses frontières est une ligne rouge. Sans accord, sur cette priorité, les discussions risquent de s'éterniser ».

VADIM KAMENKA

Berlin renvoie les demandeurs d'asile afghans vers Kaboul

ALLEMAGNE Friedrich Merz a annoncé l'arrêt des procédures prises en faveur des civils ayant travaillé pour l'armée allemande déployée en Afghanistan entre 2001 et 2021. Le chancelier renie ainsi les engagements d'État qui concernent quelque 1800 réfugiés.

L'Allemagne s'était engagée à accueillir sur son sol les civils afghans qu'elle avait recrutés lors de son déploiement aux côtés de l'Otan en Afghanistan. Elle ne tiendra pas parole. Le chancelier Friedrich Merz a annoncé qu'il coupait court aux procédures engagées par les demandeurs d'asile afghans. Après avoir fui le retour des talibans, la plupart d'entre eux attendaient un feu vert de Berlin depuis le Pakistan. La plus grande partie de ces exilés a travaillé pour le compte de l'armée allemande comme juristes, interprètes ou simplement ouvriers chargés de travaux de maintenance, durant la longue période de vingt ans, entre 2001 et 2021, où la Bundeswehr fut déployée dans le pays.

L'Allemagne fut une partie intégrante de la coalition de l'Otan mobilisée après l'invasion du territoire afghan par l'armée états-unienne, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 par les islamistes d'al-Qaïda, sous la houlette d'Oussama Ben Laden.

Quelque 1800 Afghans vivent ainsi confinés depuis quatre ans dans cette file d'attente au

Pakistan, dans une situation précaire et plus souvent misérable. Le reniement de la parole d'État formulée par les prédécesseurs du chancelier Merz tient au tour de vis opéré en matière d'immigration par le gouvernement de coalition CDU-SPD depuis sa prise de fonction au printemps dernier. Le rétablissement des contrôles aux frontières, le barrage au regroupement familial et l'accélération des expulsions vers les pays d'origine des exilés parvenus jusque sur le territoire allemand ont été mis en place.

La démarche, souvent présentée comme un moyen de contrer l'AfD (extrême droite), n'a guère eu jusqu'ici de succès. Bien au contraire, car le discours de l'AfD se voit ainsi accorder un crédit supplémentaire au point que ce parti figure désormais en tête des intentions de vote dans tous les sondages.

Le parti d'extrême droite AfD figure désormais en tête des intentions de vote dans tous les sondages.

Plusieurs dizaines d'ONG s'indignent outre-Rhin de la volte-face comme de la pusillanimité des autorités. Elles exhortent Berlin à protéger les réfugiés d'une expulsion du Pakistan vers l'Afghanistan, où ils courraient d'évidence les plus grands dangers. « Faites tout ce qui est en votre pouvoir, disent-elles dans une lettre ouverte à l'adresse du gouvernement fédéral, pour protéger les Afghans menacés et les accueillir, comme il se doit, d'ici à la fin de l'année sur le territoire allemand. »

81 RESSORTISSANTS EXPULSÉS

L'été dernier, Berlin est allé jusqu'à organiser l'expulsion de 81 ressortissants afghans réfugiés sur son territoire sous couvert qu'ils auraient été condamnés par la justice. La procédure a déclenché des critiques jusque dans les instances de l'ONU, mais Friedrich Merz est resté inflexible. Son ministre de l'Intérieur, le très droitier Alexander Dobrindt, de la CSU bavaroise, s'est même félicité qu'un accord avec Kaboul puisse bientôt être conclu afin de rendre « réguliers » les vols de réfugiés expulsés vers l'Afghanistan.

BRUNO ODENT

Christophe Gleizes se pourvoit en cassation

ALGÉRIE Le journaliste français Christophe Gleizes a déposé un pourvoi en cassation à la suite de sa condamnation à une peine de sept ans de réclusion par la cour d'appel de Tizi Ouzou (Algérie) pour « apologie du terrorisme ». Emprisonné depuis juin en pleine crise diplomatique entre Paris et Alger, le reporter, envoyé par le groupe de média indépendant So Press, travaillait sur le club de football le plus titré du pays, la Jeunesse sportive de Kabylie. La justice algérienne lui reproche des contacts avec des personnes liées au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie, classé terroriste au niveau national. Dans le même temps, la mère du journaliste a transmis une demande de grâce au président algérien, Abdelmadjid Tebboune. « Nulle part dans aucun de ses écrits vous ne trouverez trace d'un quelconque propos hostile à l'Algérie et à son peuple », plaide Sylvie Godard dans cette lettre datée du 10 décembre.

L. S.

En Australie, l'enquête se poursuit

ATTENTAT Au lendemain du massacre antisémite perpétré à Sydney, qui a coûté la vie à au moins 15 personnes et fait 42 blessés selon le dernier bilan, l'émotion est encore vive. Un Français de 27 ans, Dan Elkayam, figure parmi les victimes. Alors que l'enquête se poursuit, la chaîne australienne ABC a révélé que l'un des deux assaillants avait fait l'objet d'une enquête en 2019, pour des liens présumés avec l'« État islamique ». Le premier ministre travailliste, Anthony Albanese, a convoqué lundi une réunion des chefs des États et territoires du pays, en vue de « renforcer la législation sur les armes à feu ». Très vite, l'extrême droite a tenté d'instrumentaliser le drame. La police a indiqué que des têtes de porc avaient été déposées dans un cimetière musulman de la ville. Le Conseil national des imams australien a appelé « tous les Australiens, y compris la communauté musulmane, à se serrer les coudes dans l'unité, la compassion et la solidarité ».

A. P.

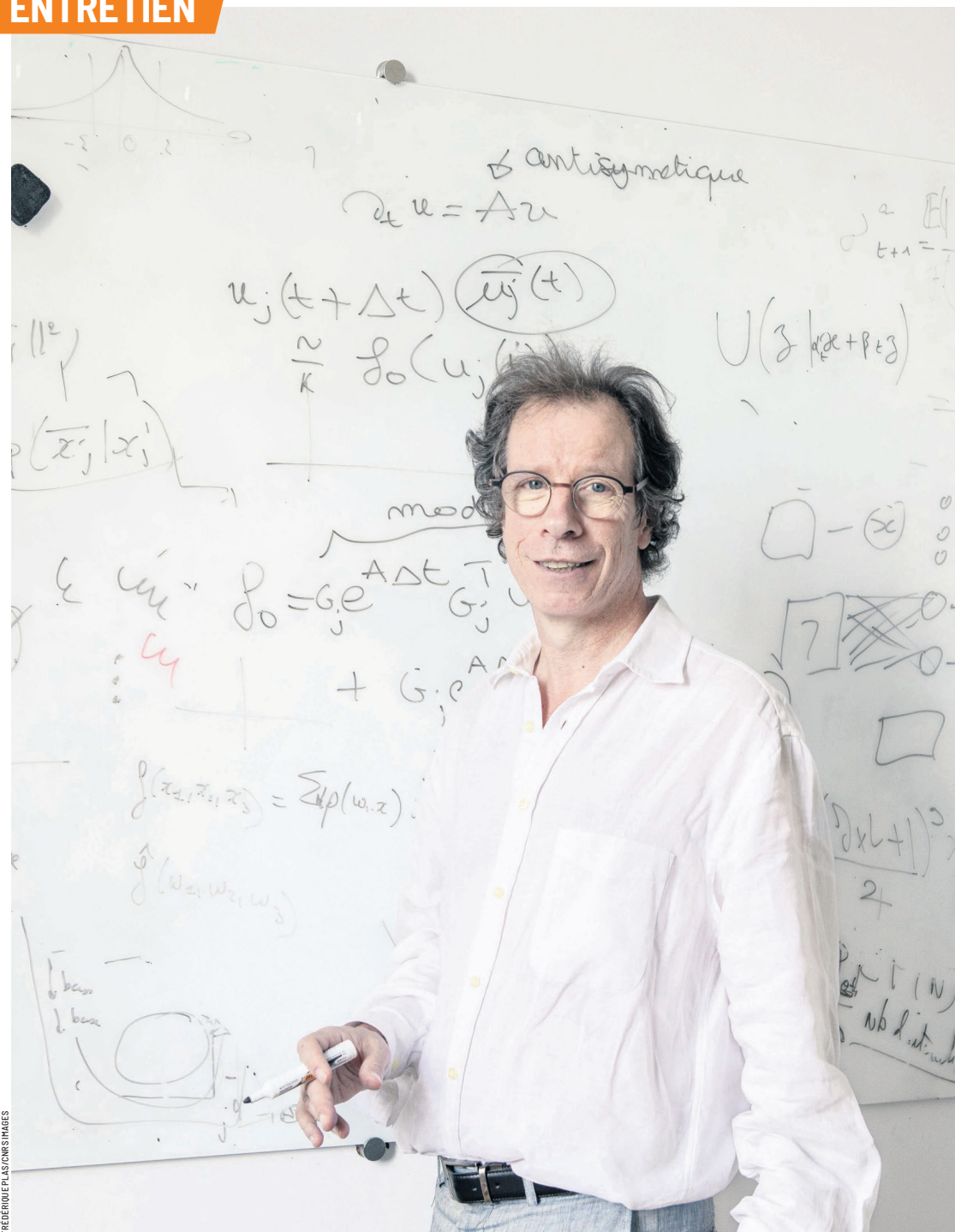
Le gouvernement recule sur « Bougival »

KANAKY - NOUVELLE-CALÉDONIE Naïma Moutchou, la ministre des Outre-mer, n'a pas eu le choix : le gouvernement renonce à la « consultation anticipée » qu'elle avait fixée de façon arbitraire au 15 mars 2026 à propos de l'accord de Bougival. Ou plutôt du projet d'accord, signé en juillet dernier entre l'État, les indépendantistes et les non-indépendantistes, sur l'avenir institutionnel de l'archipel. Or le soutien à celui-ci s'est réduit comme une peau de chagrin, en raison surtout de l'entêtement de l'exécutif à vouloir l'imposer, alors que toutes les parties estiment qu'il doit encore être travaillé. Pour les indépendantistes, la raison est simple : ce texte n'envisage pas une décolonisation telle que prévue par le droit international et l'accord de Nouméa de 1998. Emmanuel Macron a annoncé une nouvelle réunion mi-janvier 2026, en présence cette fois du président du FLNKS, Christian Tein.

B. K.

« Les mathématiques appliquées renvoient directement à l'IA »

ENTRETIEN



Stéphane Mallat enseigne au Collège de France et est membre de l'Académie des sciences.

RECHERCHE Le mathématicien Stéphane Mallat reçoit, ce mardi, des mains du directeur du CNRS la prestigieuse médaille d'or récompensant ses années de travaux de recherche scientifique théorique et appliquée.

Mathématicien et informaticien, Stéphane Mallat est le lauréat de la prestigieuse médaille d'or du CNRS 2025, qu'il doit recevoir ce mardi 16 décembre. Professeur au Collège de France et membre de l'Académie des sciences, il est mondialement connu pour ses travaux sur les ondelettes, le traitement du signal et l'analyse mathématique des réseaux de neurones. À 62 ans, il revient ici sur son parcours, ses recherches et son engagement pour l'enseignement des mathématiques.

Vous êtes récompensé pour vos travaux en mathématiques appliquées au traitement du signal et à l'intelligence artificielle. Comment les expliquer simplement ?

En mathématiques appliquées, on part de problèmes concrets que l'on exprime en termes mathématiques qui permettent de trouver une solution. Par exemple, calculer la surface d'un champ de blé en le représentant par un rectangle. Les concepts mathématiques que l'on a ainsi développés trouvent souvent des applications dans des domaines très différents. Pendant longtemps, la physique était à l'origine des problèmes qui ont motivé le développement de nouvelles mathématiques. Aujourd'hui, le traitement de l'information joue aussi un rôle important. Prenez des images ou des sons : ils nécessitent beaucoup de mémoires pour les stocker. On voudrait les comprimer pour les mémoriser plus efficacement. Pour cela, il faut construire de nouvelles représentations mathématiques plus compactes.

Pour l'expliquer, je prends souvent l'exemple de la musique. Une partition est écrite avec une succession de notes qui ont des hauteurs et des durées différentes. C'est très efficace. Pour une image, un électrocardiogramme ou un fichier audio, on peut se demander si on peut trouver l'équivalent de ces notes de musique, pour les comprimer de façon efficace.

Les ondelettes, sur lesquelles je travaille depuis ma thèse, sont une généralisation mathématique des notes de musique qui s'applique à n'importe quel type de donnée. Ce sont de petites ondes qui mesurent localement une variation d'intensité. Dans une image, on place des ondelettes uniquement là où l'intensité lumineuse change. Le long des contours ou sur des surfaces texturées. Si l'intensité reste constante, comme un ciel uniforme, on n'a pas besoin d'ondelettes. Cela rend la représentation d'une image beaucoup plus compacte qu'un tableau de pixels. La théorie mathématique que j'ai introduite sur les ondelettes m'a permis de développer l'algorithme de décomposition des images en ondelettes, qui est au cœur de la norme de compression des images au format JPEG2000. Elle est utilisée dans les ordinateurs pour stocker et transmettre des images avec peu de mémoire.

Votre parcours vous a aussi mené vers les réseaux de neurones. Comment ce lien s'est-il fait ?

En 2001, avec trois étudiants, j'ai créé une start-up à partir d'un théorème sur les ondelettes qui permettait d'améliorer la résolution des images de télévision. En 2008, la start-up a été rachetée pour une grande société. Je suis revenu à la recherche et, là, j'ai réalisé que les performances des réseaux de neurones avaient fait un bond pour analyser l'information. Maintenant, ils reconnaissent des visages aussi bien qu'un humain, peuvent générer de la musique ou répondre à des questions en langage naturel dans une chatbox. On maîtrise les algorithmes de calcul de ces réseaux de neurones, mais on reste surpris par leur efficacité. Je me suis donc demandé comment ces réseaux représentent l'information. On sait que la cochlée, qui est dans l'oreille interne, représente l'information avec des ondelettes. De même pour le cortex visuel. Dans un réseau de neurones, les premières couches utilisent aussi des ondelettes. Ce que l'on ne comprenait pas, c'est comment les couches suivantes modifient cette représentation

jusqu'aux couches les plus profondes, où certains neurones deviennent très spécialisés et sont capables, par exemple, de reconnaître un visage. Mon travail mathématique a permis d'analyser certaines propriétés de ces couches profondes. Cependant, les performances de ces réseaux de neurones restent toujours mystérieuses.

Vous dites que les données « ont de la structure ».

Est-ce cela que vous appelez la « géométrie des données » ?

Oui. Les données ont des propriétés de cohérence interne. Par exemple, le contour d'un visage dans une image est une courbe régulière, de même une mélodie est une succession de notes qui suivent certaines « règles » selon le type de musique. C'est cette structure que les réseaux de neurones découvrent. En mathématique, on représente cela par de la géométrie. Cette structure est analysée progressivement à travers les couches du réseau, en allant du plus simple vers le plus compliqué, un peu comme dans le *Discours de la méthode* de Descartes.

Vous les enseignez au Collège de France...

Oui, j'y enseigne les mathématiques appliquées au traitement des données, pour comprendre comment analyser l'information, ce qui renvoie directement à l'intelligence artificielle et aux réseaux de neurones.

Pouvez-vous donner un exemple concret de vos recherches actuelles ?

Je travaille actuellement sur les capacités de prédiction des réseaux de neurones. Un réseau de neurones est-il simplement capable de mémoriser de l'information de façon efficace ? Est-il plutôt capable de faire des prédictions qui ne sont pas contenues directement dans les données qu'il a déjà traitées ?

Une application importante est la météorologie. On connaît l'état du temps aujourd'hui et on dispose de cinquante ans de données passées. On cherche alors à prédire le temps dans un jour, une semaine ou quinze jours. Les réseaux de neurones deviennent très performants, parfois plus que les modèles issus de la physique. Font-ils des prédictions en regardant des situations similaires dans le passé ou sont-ils capables d'apprendre la physique et ainsi de véritablement prédire le temps dans le futur ? La réponse est qu'ils apprennent indirectement des modèles de la

physique, et parfois de façon plus précise que les modèles utilisés par les physiciens.

Vous travaillez aussi avec l'éducation nationale sur une nouvelle approche de l'enseignement des mathématiques. En quoi consiste-t-elle ?

L'enseignement des mathématiques en France est souvent très abstrait. Le projet MathAData a pour objectif de remotiver les élèves en partant de problèmes concrets, avant de dégager les mathématiques qui permettent de résoudre ces problèmes. On prend par exemple un électrocardiogramme de fœtus. Il s'agit de savoir s'il est en situation de stress et s'il faut déclencher une césarienne. On représente les données dans un plan et on voit qu'il faut tracer une droite pour séparer les zones où le fœtus est sain ou pas. La notion de droite arrive naturellement et on a alors besoin de comprendre ses propriétés mathématiques pour résoudre le problème. On fait la même chose pour toutes les notions de mathématiques au programme du lycée. Dans les nombreuses classes où cela a été expérimenté, parfois très difficiles, on voit des élèves décrocheurs qui se raccrochent car ils comprennent mieux le sens des mathématiques qu'on leur enseigne. Les professeurs sont formés et ont accès aux contenus pédagogiques sur notre site Web mathadata.fr. L'objectif est un déploiement national en septembre 2026.

Cette approche peut-elle avoir un effet sur la place des jeunes filles en mathématiques ?

Au lycée, beaucoup se tournent vers la biologie ou les sciences de la vie, comme si les mathématiques n'avaient pas d'impact sur les enjeux qui les intéressent. En introduisant des problèmes liés à la médecine, à la biologie ou au climat, on leur montre que les mathématiques sont centrales.

La situation politique américaine inquiète le monde scientifique. La France est-elle menacée ?

La France n'est pas dans la même situation et j'espère que cela va rester ainsi. Aux États-Unis, il existe une confrontation idéologique autour de la science liée au changement climatique et à une lutte contre l'influence des universités, qui sont perçues comme étant trop démocrates. En France, les confrontations politiques restent marginales en science. C'est un point positif. Les fragilités viennent plutôt de questions budgétaires ou salariales. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ANNA MUSSO

« Je travaille actuellement sur les capacités de prédiction des réseaux de neurones. »

● **Mon collègue Roger Mansuy, professeur de mathématique en classes préparatoires**, engagé de longue date dans la culture mathématique, publie chez Albin Michel l'excellent *Grand Almanach mathématique*, ouvrage érudit et foisonnant. En égrenant les exemples qui se succèdent tout au long des jours de l'année (il y en a 367, je ne divulgue pas pourquoi), on ressent profondément à quel point cette discipline a accompagné et accompagne encore l'histoire de l'humanité dans toutes ses facettes. Rien qu'en décembre la mathématique est occasion à évoquer la paternité des titres des Beatles, la réparation des pendules, la règle des parties nulles aux échecs, la lettre de Blaise Pascal au père Noël et l'énigme de la mystérieuse suite de nombres 1, 21, 21000, 101, 121, 1101, 1121, 21121, dont la logique implacable n'est accessible qu'aux anglophones.

En suivant les jours du calendrier on saute dans l'espace et le temps, mais l'émotion demeure. Le 16 mai 1934 naît le Néo-Zélandais Roy Kerr, qui découvrira, juste en manipulant les équations d'Einstein, le modèle général des trous noirs. Le 17 mai 1993, la célèbre poète afro-américaine



LA FARGE/RAFAEL/ARCA

LA CHRONIQUE MATHÉMATIQUE DE CÉDRIC VILLANI

À chaque jour sa pépite mathématique

Rita Dove vous parle de la pure joie de démontrer un théorème mathématique, qui fait grandir d'un coup la maison de votre conscience. Le 18 mai 2000, l'Académie des sciences ouvre un pli cacheté, transmis par le mathématicien Wolfgang Döblin avant sa mort héroïque au front de la Première Guerre mondiale, contenant des théorèmes visionnaires.

Le 29 octobre de cet Almanach s'ouvre sur une question délicate : quel est le mathématicien le plus influent de l'histoire ? Archimède, Newton, Riemann, Turing ? Pas du tout, selon Mansuy le titre devrait revenir à Song Jian, dont le nom pourtant est inconnu même de la majorité des experts. Aujourd'hui âgé de 93 ans, Song Jian fut un brillant mathématicien chinois formé en Union soviétique dans les années 1950, grand expert en balistique et en guidage, qui supervisa les programmes militaires chinois. Mais, surtout, c'est lui qui, sur la base de ses simulations mathématiques, alerta le pouvoir sur l'évolution de la démographie chinoise, et fit campagne avec succès pour instaurer la politique de l'enfant unique. Officiellement abandonnée le 29 octobre 2015, cette politique affecta directement la vie de 1 milliard d'individus ; et, sans elle, aujourd'hui la Chine compterait 250 ou 300 millions d'habitants supplémentaires. Exemple incroyable dans l'histoire du pouvoir évocateur d'une formule, relayé par un pouvoir politique fort et confiant dans ses scientifiques, avec un impact immédiat et majeur (bon ou mauvais ?) sur la société. ■

Des fêtes partout pour célébrer la bande dessinée



Les « verpentes » d'Anouk Ricard sont devenues les mascottes du Girlxcott.

ALTERNATIVE Après l'annulation du festival d'Angoulême, l'offensive s'organise. Les autrices du Girlxcott mettent en place un réseau de Fêtes interconnectées de la BD féministe en France et en Belgique. La mairie de la ville de Charente met le paquet pour financer son Grand Off.

« C'est où ? » Sur l'affiche dessinée par Anouk Ricard, des vers tout verts font la fête entre les noms des destinations. Un seul rose, en bas à droite, rampe et grogne.

L'autrice consacrée Grand Prix 2025 au festival d'Angoulême a aussi été une des premières à appeler au boycott de l'édition 2026 pour protester contre la gestion de la société 9^e Art+, aux manettes de l'événement depuis près de vingt ans. À la demande du collectif Girlxcott, elle a bénévolement accepté de dessiner cet étendard pour le réseau des Fêtes interconnectées de la BD, un événement qui s'organisera en France et en Belgique lors du dernier week-end de janvier, du 28 janvier au 1^{er} février 2026, aux dates où aurait dû se tenir le Festival international de la BD, finalement annulé.

Les « verpentes » d'Anouk Ricard sont devenues les mascottes du Girlxcott : des vers pour transformer les déchets en terreau fertile, des serpents qui muent pour fêter le renouveau. Le collectif est né dans un groupe WhatsApp qui rassemble quelque 300 autrices et autres professionnelles,

toutes générations confondues, mobilisées autour du boycott. Le ras-le-bol vient de loin. Il s'est cristallisé le 23 janvier dernier à la suite de l'enquête dans *l'Humanité magazine* et les révélations sur « l'affaire Chloé », alias Élise Bouché-Tran. Cette ancienne responsable de la communication de 9^e Art+ a été licenciée après avoir porté plainte pour viol. Elle choisit aujourd'hui de témoigner à visage découvert. « *C'est l'histoire de trop, mais elle est indissociable de tous les dysfonctionnements du festival* », analyse l'autrice Chloé Wary. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) a fédéré le groupe constitué en non-mixité choisie. Un premier sous-groupe se crée, en « Soutien à Chloé », pour aider la jeune femme aujourd'hui sans emploi dans ses procédures au pénal et aux prud'hommes. Des des-sins sont mis en vente, une cagnotte est ouverte. Une vingtaine d'autrices ont réalisé un fanzine, *Chloé on te croit*, pour retracer avec humour la décennie des luttes féministes au festival, depuis la création du Collectif des créatrices de BD

« Cette sororité fait bouger les lignes et donne du baume au cœur. »

MARIE-ANGE ROUSSEAU, AUTRICE

Dans ce foisonnement se concrétisent aussi les projets, comme cette BD collective où 38 artistes raconteront *Nos Angoulême*. Un financement participatif vient d'être lancé sur le site des éditions Exemplaïre. Une association se crée pour servir de structure juridique et de financement. Sa future présidente, Elsa Abderhamani, a aussi ouvert un groupe de discussion sur « racisme et sexisme dans la BD ».

CONTRE L'INVISIBILISATION DES MINORITÉS DE GENRE ET CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Avec les autrices à la manœuvre, le boycott s'est naturellement transformé en « girlcott ». Les détracteurs d'un mot inscrit dans la tradition des luttes féministes depuis plus d'un siècle s'étrangleront en réalisant que le nom s'est finalement fixé sur « Girlxcott », avec le x inclusif pour insister sur la nature de ce mouvement qui lutte contre l'invisibilisation des minorités de genre et contre toutes les discriminations. Un manifeste publié dans *l'Humanité* le mois dernier rappelle le rôle moteur des autrices dans la mobilisation. Contre toutes les violences patriarcales, elles exigent une gestion plus humaine du festival et dénoncent la verticalité d'un management autoritaire aligné sur des logiques commerciales. « *Ce mouvement s'est solidarisé spontanément autour des problématiques d'Angoulême. Il se pérennise aussi en portant les revendications sur les conditions de travail et de précarité des artistes-auteurs* », assure l'autrice Florence Dupré la Tour. D'ailleurs, en collaboration avec les syndicats, le Girlxcott a participé à l'élaboration des revendications envoyées aux pouvoirs publics pour la refonte du festival.

Très vite a émergé l'idée d'organiser des « Fêtes interconnectées de la BD », un réseau horizontal de fêtes autonomes et engagées, organisées près de chez soi, avec les moyens du bord, pour porter les revendications féministes et de justice sociale, dans un désir commun de célébrer la BD sous toutes ses formes. Des groupes Girlxcott se constituent à Marseille, Toulouse, Lyon, Paris, Bruxelles, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, mais aussi à plus petite échelle à Mons, en Belgique, ou encore à Tournon-sur-Rhône, en Ardèche. Une charte sert de socle commun. Y sont précisées les valeurs : l'inclusivité, la gratuité, l'absence de compétition, la durabilité... Elle encourage aussi les tables rondes sur les VSS, la précarité des artistes, les menaces de l'IA... Partout des débats, ici une manifestation ou un salon de microéditions, là des expositions, des rencontres en librairie, des ouvertures d'atelier, des concerts dessinés... À Paris, en

marge de ses propres événements, le Girlxcott s'est aussi associé au salon initié par une dizaine d'éditeurs indépendants et organisé à Ground Control, près de la gare de Lyon. Benoît Peeters viendra y présenter les résultats de l'enquête très attendue des états généraux de la BD, dont la première il y a dix ans avait révélé l'ampleur de la précarité des artistes. Raison de plus pour se serrer les coudes. Le programme des Fêtes interconnectées s'élabore au fur et à mesure, les informations et la carte des événements seront diffusées sur un compte Instagram ainsi qu'un site Internet (girlxcott.org).

« UNE FOIS LA CLAQUE PRISE, ON A TOUS VOULU ORGANISER UN ÉVÉNEMENT À NOUS »

Le Girlxcott a aussi ses antennes à Angoulême. La ville s'est réveillée en sursaut après l'annonce de l'annulation du festival. « *Une fois la claque prise, on a tous voulu organiser un événement à nous* », raconte Nathalie Ferlut, autrice installée dans la ville. Les réunions s'enchaînent et les infos se centralisent sur un groupe Discord créé autour du festival off, qui fédère chaque année une trentaine d'initiatives et qui agrège désormais les nouveaux arrivants. À quelques mois des municipales, le naufrage économique de la ville inquiète le maire, Xavier Bonnefont (Horizons). Le 20 novembre, les pouvoirs publics sommaient 9^e Art+ de statuer sur l'annulation de l'édition 2026. Les avocats de la société leur ont répondu dans un courrier qui ne laisse aucun doute sur le bras de fer juridique qui s'enclenche. Conscient du risque de contentieux, le maire s'appuie sur les initiatives locales et lance son opération de communication sur les réseaux et dans *le Figaro*. Il annonce surtout vouloir

redistribuer les subventions allouées à 9^e Art+. 70 dossiers ont été déposés à la hâte et seront examinés par des jurys composés sous l'égide de la Cité de la BD. Arcanes Events, un nouveau prestataire privé, assurera la régie. Une charte a été rédigée et la programmation artistique de ce Grand Off devrait être fixée à la fin de la semaine.

Hélène Labussière, à la tête de l'Autre Librairie parmi les quatre librairies indépendantes d'Angoulême, résume la démarche : « *Ces subventions serviront à redistribuer l'argent public pour empêcher la fermeture des commerces et rémunérer les artistes. Nous voulons initier les bonnes pratiques et démontrer notre expertise en tant que libraires locaux.* » Face aux effets d'annonce, certains sont plus dubitatifs car les subventions ne pourront être votées en conseil municipal que le 14 janvier. « *C'est le grand flow* », confie l'autrice Léa Murawiec. D'autres craignent la récupération politique : l'association Future Off, entièrement dédiée à la microédition, ou encore la Maison des peuples et de la paix (MPP) ont déjà préféré rejoindre les Fêtes interconnectées du Girlxcott.

Les décisions importantes sont prises en coulisse. L'Association pour le développement de la BD à Angoulême (ADBDA), qui rassemble pouvoirs publics, syndicats d'éditeurs et d'auteurs, délibère toutes les semaines pour lancer un nouvel appel à projets et garantir la tenue d'un événement en 2027. Rien n'est gagné, mais cette mobilisation sans précédent à Angoulême et ailleurs témoigne aussi de la vitalité d'un art qui n'aura jamais autant fait parler de lui, et d'une profession qu'on finira peut-être enfin par prendre au sérieux. ■

LUCIE SERVIN

« Sans livres, pas de festival ! » : les autrices donnent de la voix

La mobilisation des artistes a conduit à l'annulation du prochain festival d'Angoulême. Dans une tribune (lire page suivante), les autrices du Girlxcott rappellent le prix à payer pour les artistes.

Le 16 novembre dernier, 285 autrices signaient un manifeste dans *l'Humanité* pour appeler à un changement de cap radical dans la gestion du festival et souligner le rôle central des revendications des femmes et des minorités de genre derrière l'appel au « girlcott » du festival d'Angoulême. Un mois plus tard, dans un texte ouvert, publié en page 18, le mouvement devenu le « collectif du Girlxcott » prend de nouveau la parole pour défendre des valeurs qui engagent non seulement l'avenir du festival mais aussi celui de la profession et de la création.

Face à l'annulation du festival en janvier prochain, quelque 570 professionnels de la BD ont répondu à cet appel. Ils veulent pointer la responsabilité de la société 9^e Art+, gestionnaire de l'événement, mais aussi celle des acteurs publics qui ont laissé faire pendant des années. Ils dénoncent surtout le mépris dont les artistes sont victimes à l'heure où les collectivités territoriales et les articles de presse se multiplient pour

déplorer le manque à gagner pour la ville et la région. En boycottant, les artistes se privent aussi de la vitrine du festival et sont les premiers à payer le prix de leur engagement.

UN NOUVEAU MODÈLE « PLUS JUSTE ET PLUS ÉGALITAIRE »

Alors, qui pour s'indigner de leur extrême précarité encore aggravée par la crise du marché du livre ? Par l'emballage de la surproduction éditoriale qui réduit encore leurs rémunérations en droits d'auteur ? Qui pour s'émouvoir du scandale Agessa, le dysfonctionnement de cet organisme de gestion de la sécurité sociale des auteurs qui, pendant quarante ans, a omis de prélever les cotisations vieillesse de près de 190 000 auteurs, les privant de leurs droits à la retraite ?

La publication du rapport Racine en 2020, « L'auteur et l'acte de création », pointait déjà du doigt cette violation du Code la Sécurité sociale par l'Agessa. Ce préjudice a enfin été reconnu par un vote historique de l'Assemblée nationale le 3 décembre, qui a prévu une réforme décisive de

la gouvernance du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs et le rétablissement d'élections professionnelles. Le projet de loi examiné le 18 décembre au Sénat sur la continuité des revenus permettrait quant à lui d'assurer un revenu de base aux artistes-auteurs et de comptabiliser le temps de création en leur ouvrant les droits de l'assurance-chômage. Lundi, une tribune sur ce sujet publiée dans *le Monde* récoltait déjà 8 500 signatures. Ce combat n'est pas encore gagné. Mais les auteurs de BD, et en première ligne les autrices, sont eux aussi décidés à se faire entendre en montrant que leurs revendications ne se limitent pas à la mauvaise gestion du festival : elles portent en elles l'exigence d'un nouveau modèle « plus juste et plus égalitaire », affranchi des « logiques de profit et de domination ». Sans artistes, pas de festival. Une équation élémentaire. Il serait peut-être temps de les entendre, car la culture et la création sont les fondements démocratiques d'une société libre. Et le festival d'Angoulême, un laboratoire. ■ **L. S.**



Nous, auteur·ices de bande dessinée, sonnons l'alarme depuis des années face aux problématiques systémiques concernant la gestion du Festival international de la bande dessinée (FIBD) par la société 9^e Art+. Nous appelons fermement à un changement radical.

Girlxcott: nous ne nous tairons pas!

Nous, auteur·ices de bande dessinée, sonnons l'alarme depuis des années face aux problématiques systémiques concernant la gestion du FIBD par la société 9^e Art+. Nous appelons fermement à un changement radical, tant du côté du projet artistique que du côté d'un management violent et délétère, dont le licenciement d'Élise Bouché-Tran (l'affaire du viol de Chloé) a sans aucun doute incarné le point de non-retour.

C'était compter sans le mépris général dont notre parole et nos professions font l'objet. Plutôt que de prendre la mesure du problème, les acteurs publics ont préféré regarder ailleurs et ont laissé la situation se détériorer. L'agenda électoral n'est pas notre agenda. Ce soudain regain d'intérêt opportuniste ne saurait occulter des années de préoccupations d'auteur·ices et de travailleur·euses du secteur, laissées pour compte.

La société 9^e Art+ a fait savoir par ses avocats qu'elle entendait « *mettre un terme aux allégations qui lui imputent la décision d'annuler l'édition 2026 du festival* », reportant de fait toute la responsabilité sur les financeurs publics.

La société 9^e Art+ entend-elle faire peser sur tout un territoire et ses contribuables les conséquences d'une gestion violente et désastreuse, dont elle seule porte la responsabilité, et qui a conduit à notre mobilisation? Cela pourrait mettre en péril l'avenir du festival.

On ne peut pas opposer le drame économique qui menace un territoire à la situation des auteur·ices sans que ce festival n'existerait pas.

Ne nous y trompons pas, seule l'indifférence générale face à nos interpellations a conduit à cette débâcle scandaleuse et permis de toute évidence aux différent·es acteur·ices encadrant le FIBD d'ignorer une notion essentielle: nous, auteur·ices de bande dessinée, inventons les images et les mots qui permettent aux manifestations de se tenir, qui permettent à leur tour à des territoires de bénéficier de retombées économiques indispensables pour le tissu local, et enfin et, surtout, à toute la chaîne du livre d'exister: sans nous, pas de livres!

Il s'agit de se mobiliser et de s'élever pour défendre des valeurs communes au sein de nos professions.

Fallait-il ce sacrifice des auteur·ices pour le rappeler? Une mobilisation sans précédent du secteur pour nous faire enfin entendre? Comment ne pas voir dans cet épisode l'incarnation de cette logique de profit, de violence et de domination, au profit d'une minorité et au détriment de tant d'autres? Comment ne pas voir ici l'expression et l'écho, par-delà le feuilleton angoumois, de la dynamique réactionnaire actuelle adossée au modèle économique capitaliste, qui, non content de s'attaquer à grande échelle aux droits des travailleur·euses en général et aux acquis sociaux, s'attaque aussi à la création et à la culture?

À travers le manifeste des 285 et le mouvement du girlxcott, nos

revendications ne se limitent pas à la mauvaise gestion d'un festival. Il s'agit aujourd'hui de se mobiliser et de s'élever pour défendre des valeurs communes au sein de nos professions: pour un modèle plus juste et plus égalitaire pour tou·tes, contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Il s'agit aujourd'hui de défendre la légitimité de nos droits comme travailleur·euses et les justes exigences concernant notre statut.

Faut-il le rappeler? Nous, auteur·ices de bande dessinée, sommes très majoritairement précaires. Nous ne bénéficions pas, en tant qu'artistes-auteur·ices, des mêmes droits que les autres travailleur·euses du secteur culturel. Et, contrairement à l'ensemble des salarié·es, nous ne bénéficions pas du droit à une indemnité de remplacement versée par l'assurance-chômage.

Nous saluons le travail des organisations et des syndicats sur la proposition de loi de la continuité de revenus depuis plus de deux ans. Nous appelons tou·tes les artistes-auteur·ices à se mobiliser sur ce sujet qui sera présenté au Sénat le 18 décembre. Mobilisons-nous également pour le remaniement de la sécurité sociale des artistes-auteur·ices et pour les futures élections professionnelles.

Le flou légal et statutaire qui entoure les artistes-auteur·ices est bien trop commode. Il est aussi hautement producteur de richesse, quand nous sommes les dernier·ères à en récolter les fruits. Pourtant, comme il a été noté ces dernières semaines, la profession change!

Elle se féminise et se politise!

Elle saura désormais se faire entendre! ■

COLLECTIVE GIRLXCOTT

Anouk Ricard
Fanny Michaëlis
Florence Cestac
Catherine Meurisse
Pénélope Bagieu
Marguerite Abouet
Chloé Wary
Marion Montaigne
Lisa Mandel
Florence Dupré la Tour
Loo Hui Phang
Nine Antico
Salomé Lahoche
Mirion Malle
Elene Usdin
Laurie Agust
Delphine Panique
Anne Simon
Magali Le Huche
Chloé Cruchaudet
Sophie Guerrive
Aude Picault
Frédéric Beziau
Matthias Lehmann
Jean Dytar
Alex W. Inker
Younn Locard
Florent Grouaze
Benjamin Adam
Émile Bravo
Lewis Trondheim
Jochen Gerner
Elsa Abderhamani
Jeanne Puchol
Claire Bouilhac
Catel Mulle
Lolita Séchan
Léa Murawiec
Émilie Gleason
Jul Maroh

Sur [Humanité.fr](https://www.humanite.fr)

Retrouvez la liste complète des signataires sur notre site.

Un voyage entre Aden et Marseille

EXPOSITION Le Centre de la Vieille-Charité, associé au musée du Louvre, donne à voir la richesse d'une civilisation, la vitalité des échanges entre deux villes carrefours et la place qu'elles ont occupée dans les croisements culturels et humains.

Marseille (Bouches-du-Rhône), envoyée spéciale.

Un parcours en quatre parties déroule le long récit, depuis l'Antiquité à nos jours, des échanges reliant le Yémen et la Méditerranée. Que ceux-ci soient économiques, humains ou culturels, Aden et Marseille, à travers leur port, en sont emblématiques, particulièrement aux XIX^e et XX^e siècles.

Commerce, colonies, diplomatie, explorations et imaginaires ont façonné des liens documentés par des manuscrits, des objets, des œuvres, des récits que restitue l'exposition de la Vieille-Charité.

Partie d'une trentaine de pièces arrivées du Yémen à Marseille au début du XX^e, notamment via la Compagnie des messageries maritimes et le commerce du café, l'exposition « Aden-Marseille, d'un port à l'autre » s'est enrichie de prêts exceptionnels du British Museum, de musées de Berlin et de Vienne ainsi que de plusieurs collections privées et du musée Arthur-Rimbaud de Charleville-Mézières. Le poète voyageur, arrivé à Aden en 1880, y a séjourné onze années, employé des marchands de Marseille Alfred Bardey et César Tian. Malade, il fit le voyage du retour à Marseille, où il mourut. On peut voir photos, manuscrits et objets, dont sa montre à gousset, dans la section que lui consacre l'exposition.

L'événement témoigne de la richesse d'un patrimoine oublié, maltraité et menacé par les guerres et les conflits.

Outre la valorisation des collections conservées à Marseille et au Louvre, l'événement témoigne de la richesse d'un patrimoine oublié, maltraité et menacé par les guerres et les conflits. D'où l'importance de sa préservation, ont souligné les commissaires de l'exposition Marianne Cotty, du département des antiquités orientales au musée du Louvre, et Ann Blanchet, conservatrice en chef du patrimoine au sein des musées de Marseille. Cette exposition a aussi le mérite, et pas des moindres, d'interroger l'éthique de la circulation des œuvres qui ont nourri les musées européens et constitué leurs collections publiques dans un contexte colonial.

UN PARCOURS CHRONO-THÉMATIQUE

L'exposition a bénéficié de l'accompagnement d'archéologues, d'historiens, d'anthropologues, dont la commissaire Juliette Honvault, de l'université Aix-Marseille, chargée de recherche à l'Iremam (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman) et au CNRS, qui souligne combien « la civilisation sud-arabique fut une des plus raffinées du monde antique ».

Aden a été un véritable carrefour entre l'Europe, l'Inde et l'Afrique. Marseille, un grand port cosmopolite autant qu'une ville ouverte aux cultures du monde. Les mettre en regard, c'est aussi, comme le montrent les rares cartographies et photographies de l'époque, retracer l'histoire de grandes routes maritimes et terrestres.

Un parcours chrono-thématique nous fait entrer dans le VIII^e siècle avant notre ère jusqu'au VI^e siècle après, avec des



La Buveuse de café, peinture du XVIII^e siècle, anonyme.

œuvres archéologiques du Yémen pré-islamique, dont des pièces offertes au Louvre en 1976 par le musée Borély de Marseille. Elles révèlent toute la prospérité des royaumes sud-arabiques, en particulier en matière d'écriture, d'architecture et de techniques d'irrigation, dont celui de la reine de Saba qui a nourri tant de mythes.

Nous voici ensuite au XVII^e siècle, au moment de l'expansion coloniale et maritime. Après la myrrhe et l'encens de « l'Arabie heureuse » arrive le fameux moka, du nom d'al-Makhâ, principal port yéménite d'exportation du café. Cette « liqueur qui chasse le sommeil », disaient alors les apothicaires qui en font commerce, fera les beaux jours d'entrepreneurs marseillais qui seront les premiers à l'introduire en France. Témoins, ces ustensiles, tasses, serviettes de mousseline brodées d'or et d'argent, ayant servi à son usage et la *Buveuse de café*, magnifique peinture du XVIII^e, du musée des Beaux-Arts de Marseille, œuvre d'un auteur anonyme.

DES TRÉSORS ARCHÉOLOGIQUES

La Compagnie des messageries maritimes s'installe à Aden en 1859, et l'ouverture du canal de Suez, dix ans après, va intensifier les circulations marchandes et migratoires

y compris de trésors archéologiques. De nombreux Yéménites sont employés dans les salles des machines des navires. Un extrait de *Marseille, porte du Sud* (1927) d'Albert Londres, évoquant ces « navigateurs des rivages du golfe d'Aden confinés sous le pont », inaugure la troisième section de l'exposition, « Des Yéménites à Marseille ». Une toile lumineuse de Camille Bourget datée de 1900 les représente et côtoie les portraits que le photographe Youssef Nabil a saisis parmi ceux qui ont transité ou se sont installés dans la cité phocéenne. L'artiste Nasser Al Aswadi y vit, lui, depuis 2015, venant de Sanaa. Ses œuvres illuminent la dernière section « Regards contemporains ». Inspiré par la calligraphie, il les crée et les façonne, tel un tisserand. Plus loin, dans la galerie, la photographe et vidéaste Thana Faroq, exilée aux Pays-Bas, propose le montage *Imagine Me Like a Country of Love* (Imagine-moi comme un pays d'amour), une réflexion poétique sur la mémoire, le deuil et l'exil. ■

LATIFA MADANI

« Aden-Marseille, d'un port à l'autre », jusqu'au 29 mars 2026 au Centre de la Vieille-Charité, Marseille (Bouches-du-Rhône). Rens. : musees.marseille.fr

Du *Radeau de la Méduse* au « Radeau des médusés »

EXPOSITION La galerie Frédéric Roulette, à l'invitation de l'association Libres comme l'art, investit l'espace Niemeyer et présente 70 œuvres d'artistes contemporains, autant de variations d'après le célèbre tableau de Géricault.

Les murs de béton de Niemeyer forment un incroyable écrin naturel pour accrocher des œuvres d'art. Déambuler dans ce hall, c'est jouer à cache-cache avec ces tableaux que l'on découvre selon un itinéraire libre. Il y a cette copie qui porte les stigmates du temps, ce *Radeau de la Méduse* de Théodore Géricault par son élève Pierre-François Lehoux. Une copie réalisée dans l'urgence, avant l'exil du tableau à Londres.

Œuvre monumentale tant par sa composition, son sujet, son audace que par sa dimension (5 mètres sur 7 mètres), présentée au Salon de 1819, elle suscite de vives polémiques des tenants d'une peinture académique, qui n'y voient qu'un « *amoncellement de cadavres* ». En s'emparant du naufrage de la *Méduse*, à partir des témoignages des survivants, en peignant des corps décharnés, cadavériques, l'un d'entre eux de dos, un homme noir, scrutant l'horizon en vain, Géricault, antiesclavagiste, antimonarchiste, sait que son tableau va provoquer un choc. D'où cette copie de Lehoux, un petit format,

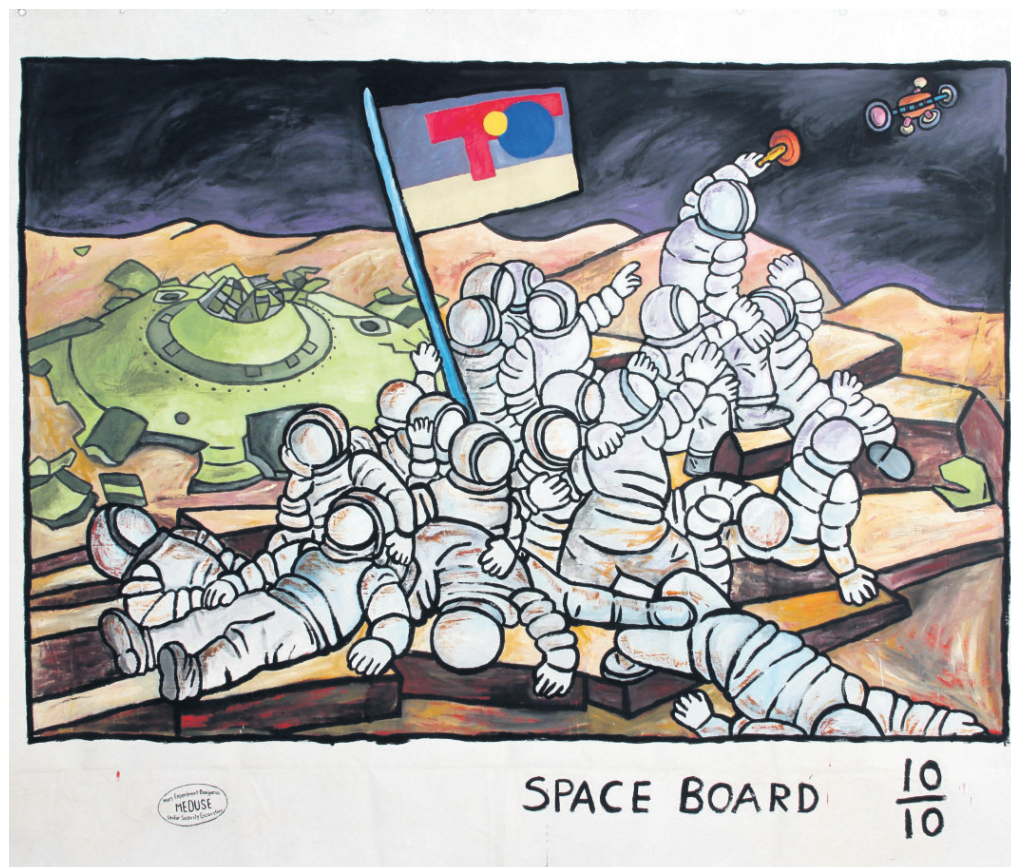
pour conserver une trace de ce tableau sulfureux qui finira par revenir en France, au Louvre.

À partir de ce fait divers sordide, le naufrage en 1816 de la *Méduse*, une frégate avec à son bord 400 fonctionnaires et militaires français, acheminés au Sénégal, l'œuvre de Géricault tend vers l'universel. Sur ce radeau d'infortune, 150 passagers livrés à eux-mêmes vont connaître la faim, la soif, les brûlures du soleil, des bagarres. Les survivants raconteront des scènes d'anthropophagie. Quand l'humanité est rabaisée au rang d'inhumanité...

COMBIEN DE MORTS EN MÉDITERRANÉE, DANS LA MANCHE OU L'ATLANTIQUE ?

Et voilà que l'histoire se rappelle à notre mémoire. Guerres, famines, dictatures, misère, changements climatiques... poussent des hommes, des femmes et des enfants à s'embarquer à leur tour sur de mauvais bateaux, dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Combien de morts en Méditerranée, dans la Manche ou dans l'océan Atlantique ? 40 000 depuis 2014 ; 9 757 personnes pour la seule année 2024 (selon l'association espagnole Caminando fronteras) ont

Ils et elles peignent, sculptent nos frères humains, remettent un peu d'humanité dans un monde à la dérive.



Space Board (2025), de DIX10.

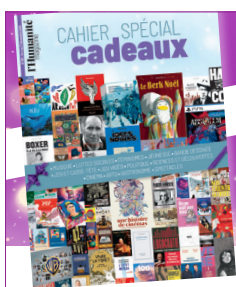
été englouties dans les tréfonds de l'océan. L'Europe bunkérisée laisse crever dans le silence et l'indifférence la plus totale des hommes et des femmes qui cherchent juste à survivre.

« Le Radeau des médusés » est plus qu'un hommage à ces naufragés des temps modernes. Les artistes exposés à l'espace Niemeyer, à Paris, brisent le mur de l'indifférence. À partir du tableau de Géricault, ils alertent, nous interpellent, peignent, sculptent nos frères humains, remettent un peu d'humanité dans un monde à la dérive, gangrené par la peur de l'autre, de

ce qui est étranger. Impossible de les nommer tous, mais leurs œuvres témoignent d'un geste artistique fait de colère, d'indignation et d'espoir ; un geste tel un rempart à la haine qui se répand sur notre planète. Qui sont les médusés ? Nous toutes, nous tous. ■

MARIE-JOSÉ SIRACH

« Le Radeau des médusés », jusqu'au 15 janvier, à l'espace Niemeyer, Paris 19^e. Du mardi au samedi de 14 heures à 19 heures. Nocturne sur inscription le 18 décembre, de 18 h 30 à 23 h 30. Rens. : espace-niemeyer.fr



DANS L'HUMANITÉ MAGAZINE ACTUELLEMENT EN KIOSQUE

Cahier central de 16 pages

Spécial cadeaux de fin d'année

MUSIQUE • LUTTES SOCIALES • JEU ET CASSE-TÊTE • CINÉMA • BANDE DESSINÉE • SPECTACLES • JEUX VIDÉO • JEUNESSE...

l'Humanité
magazine

Parce que l'engagement ne connaît pas la trêve, retrouvez une large sélection d'idées de cadeaux intelligents pour les Fêtes.

60 millions de consommateurs condamné par le Sénat

PRESSE L'Institut national de la consommation et son magazine, indispensables à la démocratie, devraient être dissous dans les semaines à venir, a ordonné la Chambre haute du Parlement.

Éclairer le consommateur, de manière non partisane ? Lui permettre de choisir en pleine conscience, dans la multitude des scandales alimentaires, dans la folie des prix pratiqués par les grandes enseignes, devant les stratégies marketing bidon ? Le Sénat a tranché : ce n'est plus de la responsabilité de l'État. Samedi 13 décembre, en séance publique, l'article 71 du projet de loi de finances a organisé la dissolution de l'Institut national de la consommation (INC), qui édite *60 millions de consommateurs*. En novembre, la Cour des comptes avait déjà estimé que le journal était « insuffisamment adapté aux usages numériques », et recommandait à l'État d'« élaborer une stratégie globale d'information des consommateurs fondée sur des outils numériques en cas d'arrêt du magazine ». L'amendement 71 avait été préalablement rejeté par l'Assemblée, à la fois sur l'arrêt de cette mission de service public et sur le coût de cette mesure : il est question de déboursier 8 à 10 millions d'euros pour liquider l'INC, alors que son coût de fonctionnement annuel est de 1,6 million d'euros.

Fabien Gay, sénateur CRCE de Seine-Saint-Denis et directeur de *l'Humanité*, a salué le « travail institutionnel indépendant » et le magazine « très important, surtout dans un moment où les fraudes sur la production et les scandales sanitaires sont légion ». Pour lui, « la question n'est pas qu'économique, elle est politique. Est-ce que, oui ou non, nous



NICOLAS GUYONNET/PHOTOS LUCASAFP

mettons fin au dernier magazine indépendant des puissances de l'argent et des lobbys ». Le ministre délégué à l'Industrie, Sébastien Martin, a estimé que le journal a bénéficié, en vain, d'aides de l'État depuis 2021, et a insisté sur le fait qu'il subit « une situation financière dégradée, au point qu'il pourrait se trouver en cessation de paiement dans les prochains mois ».

« UN DEMI-SIÈCLE DE COMBATS »

Le 9 décembre, des dizaines de personnalités, dont l'économiste Julia Cagé, le député insoumis Éric Coquerel, la journaliste Élise Lucet, et d'autres, ont publié une tribune dans *le Monde* pour alerter les citoyens : « *C'en est pas seulement la fin d'un titre de presse : c'est notre droit à être informés, protégés et entendus qui vacille. Car, derrière*

60 millions de consommateurs, il y a un demi-siècle de combats... et l'idée fondatrice d'une démocratie réelle, où le citoyen sait, comprend et agit. » Et d'égrener le travail fourni de « celui qui alerte, décrypte, explique, défend. Celui qui protège notre santé, notre sécurité, notre portefeuille », en multipliant les exemples : « *Des hormones et antibiotiques dans le veau (1974), les sièges auto de retraite indignes (1998), les syndicats abusifs, les pesticides dans les couches.* » Comme d'habitude, il est question de céder cet outil indispensable à la démocratie au privé. Ce qui, n'en doutons pas, le rendra perméable aux pressions des industriels. ■

CAROLINE CONSTANT

PROGRAMME TÉLÉ



JÉRÔME PRÉBOIS/FTV/PBB FILMS & UÏLE CLAVEL

Laëtitia, Novo19, 22 h 50

En 2011, Laëtitia Perrais, une jeune fille placée en famille d'accueil par l'aide sociale à l'enfance, était assassinée à Pornic à 18 ans. En 2016, l'historien Yvan Jablonka a réalisé une enquête remarquable, dans *Laëtitia ou la fin des hommes*. En 2022, Jean-Xavier de Lestrade a adapté ce livre dans une fiction lumineuse, qui parle de la condition des enfants placés et des violences masculines.



KORO FILMS

Nos œufs au congé, le temps de la réflexion, France 2, 22 h 50

Réalisé par Delphine Dhilly, le documentaire adopte la forme d'un « reportage intime » qui recueille des témoignages en révélant la pression sociale et l'angoisse de l'horloge biologique des femmes derrière le choix de congeler ou non leurs ovocytes. Depuis la loi de 2021, les femmes âgées de 29 à 37 ans peuvent le faire gratuitement, une possibilité qui leur offre une petite liberté pour devenir mère, sans se sentir pressées par le temps.

Le capitalisme sans scrupule, de Rockefeller aux Gafam

TÉLÉVISION Une série documentaire retrace l'histoire du capitalisme aux États-Unis, entre fortunes colossales et exploitation sociale.



BETTMANN ARCHIVE/GETTY IMAGES

Capitalisme américain, le culte de la richesse, Arte, 20 h 55

Réalisé par Cédric Tourbe et coécrit par celui-ci et Romain Huret, le documentaire retrace en trois volets le culte et le pouvoir du capitalisme, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Lors de la révolution industrielle, un cercle de millionnaires s'est emparé du pays : ils s'appellent John D. Rockefeller, qui est un « maître du pétrole », Andrew Carnegie, roi de l'acier, et J. P. Morgan, un banquier

rusé dont l'influence s'étend jusqu'aux grandes capitales européennes. Alors que les travailleurs fournissent une main-d'œuvre sans limites, que leurs vies sont sacrifiées, les millionnaires, eux, accumulent des fortunes démesurées sur leurs dos. L'alliance entre les riches et les politiques propulse une course effrénée au profit d'un système capitaliste impitoyable. Le documentaire donne à voir une plongée cinématographique intéressante dans la vision de ceux qui ont façonné un système ultra-productif en éliminant toute concurrence sur le marché. Il explore également le mouvement libertarien né dans les années 1950, qui célèbre la défense individuelle et la liberté économique, et démontre comment la

Silicon Valley incarne la continuation de cette élite économique. Malgré la puissance de ce système, les progressistes continuent de dénoncer la détresse sociale et la corruption du pouvoir. Riche en archives, la série révèle des chiffres frappants qui mettent en lumière la fraude fiscale : « *722 milliardaires et 22 millions de millionnaires paient parfois moins d'impôts que leurs secrétaires.* » Plus d'un siècle plus tard, ce modèle se perpétue avec des géants comme Microsoft ou Amazon, qui concentrent toujours le pouvoir économique, derrière lequel se cache une inégalité sociale systémique qui continue de façonner la société. ■

ZÜBEYDE CACAN

RETROUVEZ L'HUMANITÉ SUR INTERNET

Reportages, analyses, entretiens, chroniques, vidéos, directs...

Toute notre actualité à portée de clic.

➤ www.humanite.fr

➤ facebook.com/humanite.fr

➤ twitter.com/humanite_fr

➤ linkedin.com/company/lhumanite

➤ Compte lhumanitefr sur Instagram



MOTS CROISÉS N° 24 341 par Martial Dubois

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2						■				
3		■								
4					■			■		
5			■						■	
6				■			■			
7						■				
8			■							■
9					■					
10										

HORIZONTALEMENT

1. Idées qui se comprennent sans aucun effort. 2. Plante à fleurs jaunes. Un porte-bouquet. 3. Répéta de façon lassante. 4. Élimât. Poiseuille. Dans. 5. Lac près de Bagnères-de-Luchon. Femme de lettres. 6. Courts cours. En mineur, dans la Cinquième Symphonie de Beethoven. Fin de messe. 7. Hissé. De belles périodes de vacances. 8. Il a son contre. Instituer. 9. Sans compagnie. Crown. 10. Débarrasserais de son eau.

VERTICALEMENT

I. Douce, mais alcoolisée. II. Adjectif cardinal. Sommes versées pour compenser des inégalités. III. Obtura. Son Excellence. Mœurs. IV. Hameaux antillais. Bécane. V. Sortis de l'organisme maternel. Tordre le cou. VI. Unité d'angle. Petit if. VII. À base de raisin. Affluent de l'Elbe. VIII. Blutoir. Superposera des poissons salés. IX. Ouïe d'un violon. Crassier. X. Représentations de spectacles. Sur un diplôme.

SOLUTION HORIZONTALLEMENT. 1. Luminéses. 2. Inlie. Vase. 3. Ressassa. 4. Usât. PL. En. 5. Stael. 6. Rus. Ut. Ite. 7. Éleve. Étés. 8. Ut. Eriger. 9. Seul. Verre. 10. Essorera. VERTICALEMENT. I. Liqueuse. II. Un. Souites. III. Mura. S.E. Us. IV. Ilets. Vélo. V. Nés. Tuer. VI. Spat. Ite. VII. Uvale. Eger. VIII. Sas. Litra. IX. Sas. Terre. X. Séances. Es.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès Directeur Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros Siège social 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
E-mail : relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion : agence Boconseil.
Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail : oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 01 49 22 73 55

Publicité Comédiance. Olivier Valentin, président

Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité,

Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)

Numéro ISSN 0242-6870

Dépôt légal Date de parution

Commission paritaire 1129 C 79615

Tirage du 12 décembre 2025 34 210 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100% de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.



LES VOYAGES de l'Humanité

Vivre et respirer Cuba

DU 18 AVR. AU 3 MAI 2026 • À PARTIR DE 3 350 €*

LE +
Voyage accompagné par Luis REYGADA, journaliste à la rubrique monde de l'Humanité

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
Association Cuba Linda
05 53 08 96 66
cubalinda@wanadoo.fr
voyage@humanite.fr

l'Humanité magazine

LES VOYAGES de l'Humanité

IRLANDE du NORD
UN CIRCUIT À TAILLE HUMAINE

DU 07 AU 16 JUIN 2026 • 10 JOURS / 09 NUITS • À PARTIR DE 4 320 €* TTC

LE +
VOYAGE ACCOMPAGNÉ PAR PIERRE BARBANCEY, JOURNALISTE À LA RUBRIQUE MONDE DE l'HUMANITÉ

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
LVI - TLC VACANCES
45, rue Gustave Nicolle - 76600 Le Havre
Tél. 06 85 07 83 02
contact@lvj-voyages.com

l'Humanité magazine



LES 120 ANS DE LA LOI DE 1905, LA LAÏCITÉ AUJOURD'HUI / 5/5

Un texte législatif modifié plus de dix fois

Réputée « intangible », la loi de séparation des Églises et de l'État a pourtant été modifiée plus de dix fois, et ce dès les lendemains de sa naissance. Ainsi, trois lois sont adoptées, le 2 janvier 1907, le 29 mars 1907 et le 13 avril 1908, dans le sillage de la loi du 9 décembre 1905.

Par l'article 4, le législateur avait fixé un délai d'un an, à compter de la promulgation de la loi, pour que les biens mobiliers et immobiliers des établissements publics du culte soient transférés « aux associations culturelles qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées selon les prescriptions de l'article 19 pour l'exercice de ce culte ». Pour les protestants et les juifs, tout se passa comme voulu par la loi, mais non pour les catholiques car, le 11 février 1906, Pie X condamna la séparation par l'encyclique « Vehementer nos ». En dépit de l'action de catholiques « transigeants » et des démarches de 22 notables catholiques inquiets de l'avenir de l'Église, Pie X demeura intransigeant et, le 10 août 1906, publia l'encyclique « Gravissimo officii », condamnant plus explicitement la loi de 1905 : la formation d'associations culturelles fut strictement interdite. Le 23 septembre, dans toutes les églises de France fut lue une lettre enjoignant aux fidèles de n'adhérer à aucune association de ce type.

180 procès-verbaux de « délit de messe » contre des prêtres furent dressés dans le Pas-de-Calais en quatre jours.

Ne voulant pas que les catholiques puissent se présenter comme des victimes de la République, Aristide Briand, ministre de la Justice et des Cultes dans le ministère Clemenceau, chercha à régler la question des cérémonies religieuses. D'après l'article 25 de la loi de 1905, « les réunions pour la célébration d'un culte » devaient être précédées du dépôt d'une déclaration conformément à l'article 2 de la loi sur les réunions du 30 juin 1881, le législateur ayant toutefois précisé qu'une seule déclaration suffirait pour l'année.

L'absence d'associations culturelles faisant tomber le culte catholique sous le régime du droit commun, une déclaration préalable aurait donc dû être faite avant chaque messe. Cependant, le 1^{er} décembre 1906, Aristide Briand adressa aux préfets une circulaire accommodante, d'après laquelle une déclaration annuelle était suffisante pour les cérémonies religieuses : on en revenait donc à l'article 25 de la loi.

Toujours inflexible, Pie X refusa ce compromis et interdit aux prêtres d'accomplir cette démarche. Aussi la maréchaussée poursuivit-elle des prêtres pour « délit de messe ». Dans le Pas-de-Calais, 180 procès-verbaux contre des prêtres furent dressés en quatre jours. Pour débloquer la situation, le « monstre de souplesse » qu'était Briand, selon les mots de Maurice Barrès, recourut à une solution inattendue : le 29 mars 1907, une nouvelle loi supprima toute mesure de contrôle sur les réunions : « Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, pourront être tenues sans déclaration préalable » (article 1) et toutes les dispositions contraires « à la présente loi » contenues dans les lois du 30 juin 1881 et du 9 décembre 1905 furent abrogées (article 2).

Il fallait également régler la question des biens des anciens établissements publics du culte, ce qui fut complexe

D'après l'article 25, « les réunions pour la célébration d'un culte » devaient être précédées du dépôt d'une déclaration.

et donna lieu à de longs débats d'une extrême technicité juridique. L'article 2 de la loi du 2 janvier 1907 prescrivit le transfert des « biens des établissements ecclésiastiques » n'ayant pas été réclamés par « des associations constituées dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 » aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, comme cela avait été prévu par l'article 9 de la loi de séparation en cas de défaut de toute association ou après la dissolution d'une telle association. L'Église y perdit nombre de séminaires, de palais épiscopaux, etc. Mais « les édifices affectés à l'exercice du culte » furent laissés « à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion » (article 5). L'article 6 précise que « les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 et des décrets portant règlement d'administration publique pour son exécution sont maintenues en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la présente loi ».

La question de l'attribution des biens non transférés à des associations culturelles fut encore reconsidérée par la loi du 13 avril 1908, qui précisa et détailla les conditions de leur transfert à des établissements communaux de bienfaisance et d'assistance, modifiant pour ce faire plusieurs articles de la loi du 9 décembre 1905. ■

À lire : *Trois Fleurs de la nation. Le drapeau, l'hymne, la devise*, de Jacqueline Lalouette, éditions Passés composés, 2025.



JACQUELINE LALOUCETTE
Historienne

Alexandra Crucq et Maïtena Biraben, à l'âge de tous les possibles

L'une était à la production, l'autre à l'animation. En s'associant, elles ont créé Mesdames, une boîte de production et un média en ligne pour les femmes de plus de 45 ans qui cartonne.

Elles sont « Mesdames ». Alexandra Crucq et Maïtena Biraben ont fondé leur boîte de production, puis un site Internet, Mesdames Média, à destination des femmes de plus de 45 ans, qui cartonne depuis mai 2024.

Deux femmes, dans un camaïeu de rouge, deux femmes fortes du chemin accompli dans leur vie, qui se sont réinventées après un licenciement, et une bataille contre l'ogre Bolloré, victorieuse, pour Maïtena Biraben, figure bien connue des adeptes du petit écran, des *Maternelles* au *Grand Journal* de Canal Plus. Elle, elle résume l'affaire simplement, carrée, la tête froide : « *J'ai demandé justice. Ce n'est pas contre n'importe qui. Si je peux me permettre, c'est lui qui s'est attaqué à moi. Moi, je me défends. Ce n'est pas moi qui ai commencé.* » Le visage fermé, elle assume : « *Par contre, c'est moi qui ai terminé.* »

Elles se sont connues dans la boîte de production de Thierry Ardisson, Ardisson et Lumières, voici trente ans. Alexandra produisait des émissions de divertissement, Maïtena était donc une figure montante du petit écran. Dans un ping-pong verbal incessant, et très complémentaire, entre deux éclats de rire complices, elles évoquent un « *dialogue constant* » durant toutes ces années. Et quand elles se sont toutes les deux retrouvées au chômage, cette évidence d'une collaboration. Elles appellent leur boîte de production Mesdames, comme elles, comme un clin d'œil aussi à une émission emblématique de la télévision, *Aujourd'hui madame*. Elles ont envie de fiction, et elles en produisent trois, dont *Meurtres dans le Périgord vert*, pour France 3, diffusé le 20 décembre prochain. Elles en sont très fières, parce qu'il parle de transition, d'identité sexuelle, autant de sujets qui les passionnent.

Au début de leur collaboration, elles envisagent tout de suite une émission pour les femmes de plus de 50 ans. Comme une évidence. « *Elles sont 14 millions en France* », soit une femme sur deux, lance Alexandra. « *On est la population qui a le plus de moyens*



Alexandra Crucq et Maïtena Biraben se sont rencontrées il y a trente ans, et sont restées depuis dans un « dialogue constant ». Une belle complicité.

et le plus de temps », renchérit Maïtena. « *C'est nous qui achetons le plus de fringues, le plus de loisirs et le plus de services. On n'a jamais été aussi bien payées qu'à cet âge-là, en moyenne. En plus, nos enfants sont partis, nos carrières faites, nos mariages consommés* », énumère-t-elle.

UNE ENCYCLOPÉDIE EN LIGNE SUR LA MÉNOPAUSE

Elles réfléchissent à un concept d'émissions, uniquement incarnées par des femmes mûres. Et se font retoquer, toutes chaînes confondues, par une télévision et un monde de la production très masculins et très axés sur la fameuse ménagère... de moins de

50 ans, en totale contradiction avec l'évolution démographique de la société. Les deux acolytes réfléchissent, se rendent compte que « *ni nous ni nos copines ne regardons plus la télévision, mais ceci* », sourit Alexandra en brandissant son téléphone portable. Qui poursuit, calme et droite : « *Venant de la télé, nous savions produire, intéresser, s'adresser, être concernantes. Tout un savoir-faire qu'il était facile de dupliquer sur les réseaux sociaux.* » Même si, reconnaît Maïtena, il a fallu apprendre. Mais qu'est la vie sans défi ?

Et l'aventure démarre. Maïtena crée le concept, et l'incarne, et Alexandra se charge de trouver un modèle économique viable. L'affaire démarre par une grande

interview, avec des personnalités, majoritairement féminines, de plus de 45 ans. Découpées, les vidéos inondent les réseaux sociaux et cartonnent, très vite, très fort, jusqu'à 2 millions de visites. Un autre format, Déclat, met en scène des femmes, pas forcément connues, qui se réinventent à cet âge de la vie. Les deux associées enrichissent le concept de conseils médicaux, inventent une sorte d'encyclopédie en ligne sur la ménopause, une référence en la matière, ajoutent des prescriptions culturelles.

« On parle d'argent, d'émancipation financière, de préparer sa retraite. »

Elles planchent aussi sur des sujets très concrets : « *On parle d'argent, d'émancipation financière, de la nécessité de lire sa feuille de paye, de préparer sa retraite. On est allées partout, et le plus tard possible sur la beauté, la mode, là où tous les autres vont en premier* », s'enorgueillit Maïtena.

Du haut du sixième étage de la tour Montparnasse, elles dominent Paris. Leur message à ces femmes de plus de 50 ans, mais aussi à toutes les autres, quel que soit leur milieu social ? « *Regardez-vous. Regardez le nombre de choses que vous savez faire. La liste, elle est incroyable, énorme. Regardez qui vous êtes. Regardez-vous dans les yeux* », s'enflamme Maïtena, pour qui les femmes n'ont pas encore conscience de leur puissance.

Et Maïtena s'applique à elle-même ce précepte. Un sourire, et en guise de conclusion, un joli constat autant qu'une (lointaine) perspective d'avenir : « *En me lançant dans ce projet, je me suis dit que, dans ma carrière, j'aurais fait les Maternelles pour les mères, et Mesdames pour les femmes. Franchement, je peux me dire "bravo meuf, c'est bien, je suis fière de toi". Au moment où on sera à l'Ehpad, on ira aussi ! Il y a des trucs à dire, malheureusement. Avec des révoltes, des rébellions, comme à tous les âges des femmes.* » ■

CAROLINE CONSTANT